

PLPDMA

Programme Local de Prévention des Déchets
Ménagers et Assimilés
2025 - 2030



TABLE DES MATIERES

Lexique	3
1. Le contexte	4
1.1 Introduction	4
1.2 Qu'est-ce que la prévention des déchets ?	4
1.3 Qu'est-ce qu'un PLPDMA ?	6
1.4 Quel est le cadre réglementaire ?	7
2. La gouvernance	8
2.1 Les instances de l'élaboration et du suivi du PLPDMA	8
2.2 La Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES)	9
3. Le diagnostic	10
3.1 Les données socio-économiques	11
3.2 Les cibles concernées par la prévention sur le territoire	14
3.3 Les acteurs et partenaires de la prévention identifiés sur le territoire	15
3.4 Le service à l'utilisateur réalisé par Arc Sud Bretagne	16
3.5 La production de déchets	18
3.6 Bilan du diagnostic	20
4. Le PLPDMA	21
4.1 Un plan pluriannuel	21
4.2 Les gisements d'évitement prioritaires	22
4.3 Le plan d'action	23
4.4 Le calendrier	31
4.5 Le bilan du PLPDMA	33
4.5 Le suivi de la mise en œuvre du PLPDMA	36
Annexes – Fiches actions détaillées	38

LEXIQUE

Envoyé en préfecture le 23/04/2025
Reçu en préfecture le 23/04/2025
Publié le
ID : 056-200027027-20250415-DELIB_39_2025-DE

ADEME

Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie

BOM

Benne à Ordures Ménagères

CCASB

Communauté de Communes Arc Sud Bretagne

CCES

Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi

CCI

Chambre de Commerce et d'Industrie

CMA

Chambre des Métiers et de l'Artisanat

DMA

Déchets Ménagers et Assimilés

ECT

Extension des Consignes de Tri

ETP

Equivalent Temps Plein

Loi AGECE

Loi Anti-Gaspillage Economie Circulaire

LTECV

Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte

OMR

Ordures Ménagères Résiduelles

PLPDMA

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

PRPGD

Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

RS

Redevance Spéciale

SYSEM

Syndicat de traitement des déchets du Sud-Est Morbihan

TEOM

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

TMB

Tri Mécano-Biologique

1. LE CONTEXTE

1.1 Introduction



En 2023, les habitants et habitantes de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne (CCASB) ont produit **20 894 tonnes de déchets dont près du tiers sont enfouies**. Ces déchets représentent des coûts réels pour la collectivité et pour l'environnement alors qu'ils auraient pu devenir des ressources : transformés, réparés, échangés ou même évités par des gestes simples de la part des habitants et des professionnels du territoire.

Cet enjeu est majeur pour la CCASB, qui doit faire face à son échelle à la raréfaction des matières premières et à l'augmentation des quantités de déchets produits, afin d'anticiper les impacts économiques, environnementaux et sociaux qui y sont liés.

C'est pour cela que la CCASB s'engage dans un **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)** : un plan visant à favoriser l'économie circulaire du territoire, à limiter la production de déchets en créant des boucles locales de matières ou d'énergie de manière durable. Ce plan se veut collaboratif et fédérateur : **il s'agit d'accompagner les habitants et habitantes dans des changements de pratiques ainsi que d'accompagner les acteurs locaux dans une démarche de prévention de leurs déchets.**

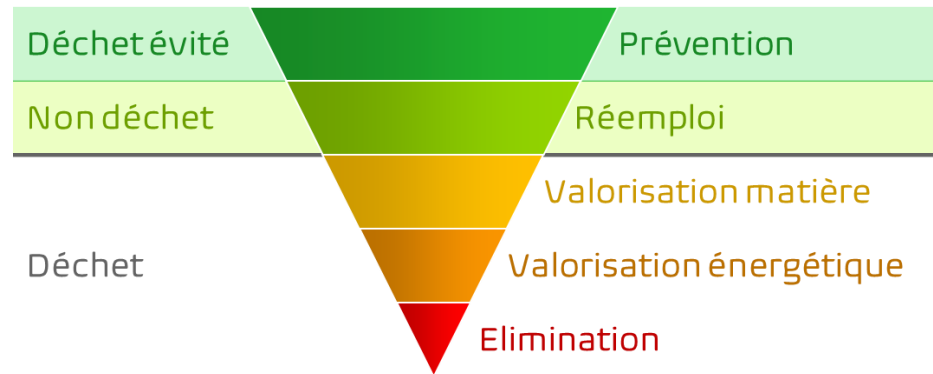
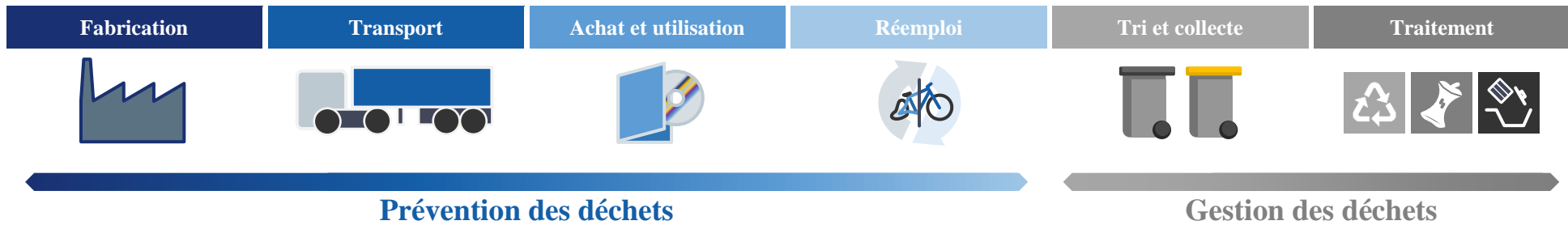
Afin d'être un outil à la fois stratégique et opérationnel, ce document se compose d'un diagnostic territorial et d'un programme d'actions de prévention de la production de déchets menées par la collectivité et ses partenaires locaux. Il a vocation à évoluer en fonction du déploiement des actions et de la construction du réseau d'acteurs.

1.2 Qu'est-ce que la prévention des déchets ?

La prévention est définie au sens de l'article 3 de la Directive 2008/98/CE comme **les mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, et réduisant la quantité de déchets, y compris par**

l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée de vie des produits, les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine, ou la teneur en substances nocives des matières et produits".

La prévention des déchets est à dissocier du tri, de la collecte, du recyclage et de la valorisation puisqu'elle intervient en amont de toutes ces opérations.



L'article 4 de cette même directive précise la hiérarchie des modes de gestion des déchets et place la prévention en priorité. La directive prévoit également à l'article 29, la mise en œuvre sur les territoires de programmes de prévention de la production des déchets. Ainsi, la directive confirme la place prioritaire de la prévention dans la gestion des déchets, et souligne que son développement peut et doit aussi se faire à l'échelle locale. Elle oriente l'ensemble des pays de l'UE vers l'évitement de la production de déchets.

La prévention est présentée comme prioritaire dans la hiérarchie des modes de gestion des déchets.

Les mesures préventives à engager se situent donc avant l'abandon du produit et sa prise en charge par la collectivité, c'est-à-dire au niveau de :

- > La **production** en proposant des produits démontables, allégés, sans substances dangereuses et qui produisent peu de résidus de fabrication ;
- > La **consommation** en agissant sur les modes d'acquisition et d'utilisation ;
- > L'acte de jeter en favorisant le don, l'entretien, la réparation, le réemploi.



Les enjeux sont multiples :

- > Une **économie de matières premières épuisables** ;
- > La **limitation des impacts sur l'environnement et la santé** ;
- > Une **meilleure maîtrise des coûts** liée au traitement du déchet.

1.3 Qu'est-ce qu'un PLPDMA ?

Un **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés** est un document de planification territorial obligatoire depuis le **1er janvier 2012, règlementé par le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015, qui en précise le contenu et les modalités d'élaboration**. Ce décret indique que les collectivités territoriales ou les groupements de collectivités territoriales responsables de la collecte des déchets ménagers et assimilés doivent définir un programme local de prévention indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.

Le PLPDMA concerne l'ensemble des déchets ménagers et assimilés (DMA), c'est-à-dire tous les déchets collectés par le service public, hors déchets des collectivités :

Déchets Ménagers et Assimilés				Déchets des collectivités
Ordures Ménagères	Collectes sélectives	Déchets des déchèteries	Déchets assimilés	
Déchets résiduels qui ne peuvent pas être orientés vers les recyclables ou les déchèteries	Déchets recyclables (emballages, papiers et verre) et compostables (déchets alimentaires)	Encombrants, déchets végétaux, gravats, ferraille, etc.	Déchets des artisans, commerçants, petites entreprises, etc.	Déchets des espaces verts, des espaces publics, de la voirie, des marchés, etc.
				

Un périmètre vaste : il est important de prioriser les actions pour concentrer les efforts sur les plus impactantes et s'entourer d'un réseau d'acteurs motivés.

1.4 Quel est le cadre réglementaire ?

La réglementation française définit 3 niveaux de mise en œuvre des politiques publiques de prévention des déchets :

- > **A l'échelle nationale**, le Plan National de Prévention des Déchets 2021-2027 (PNPD) qui concerne l'ensemble des déchets ;
- > **A l'échelle régionale**, le Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets (dangereux, non dangereux et BTP) qui couvrira aussi l'ensemble des déchets ainsi que la gestion des déchets et pas seulement leur prévention ;
- > **A l'échelle locale**, le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) obligatoire pour la CCASB et qui devra être compatible avec les deux plans mentionnés ci-dessus.

A l'échelle nationale, la prévention des déchets est encadrée par plusieurs lois successives (lois « Grenelle 1 et 2 » de 2009 et 2010, la loi LTECV Loi relative à la transition énergétique pour une croissance verte de 2015, la Feuille de Route sur l'Economie Circulaire). La dernière en vigueur est la Loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire (AGEC) de 2020 qui, entre autres, actualise certains objectifs de la LTECV, toujours dans la perspective de passer d'une politique de gestion des déchets à une politique de gestion des ressources :

- > **Baisse de 15% de la production de DMA d'ici 2030** par rapport à 2010 ;
- > Réduction des quantités de DMA admis en installation de **stockage de -10 % en 2035** ;
- > Développement du tri à la source des déchets organiques généralisé avant 2024.
- > Orientation vers les **filières de valorisation matière et organique de 65 %** en masse des déchets non dangereux non inertes en **2025** ;



A l'échelle régionale, la Région Bretagne a adopté son PRPGD en 2019. Il concerne tous les types de déchets (dangereux, non dangereux non inertes ou non dangereux inertes), produits dans la région par les ménages, activités économiques, collectivités et administrations, et prévoit les objectifs de prévention et de valorisation suivants :

- > **Réduction de 25% de la production de DMA hors déchets végétaux** entre 2016 et 2030 ;
- > Réduction de **20% de la production de déchets végétaux** entre 2016 et 2030 ;
- > Arrêt complet du recours à l'enfouissement pour les déchets non dangereux non inertes d'ici 2030.

Les leviers d'actions prioritaires identifiés par la Région pour atteindre ces objectifs sont les suivants :

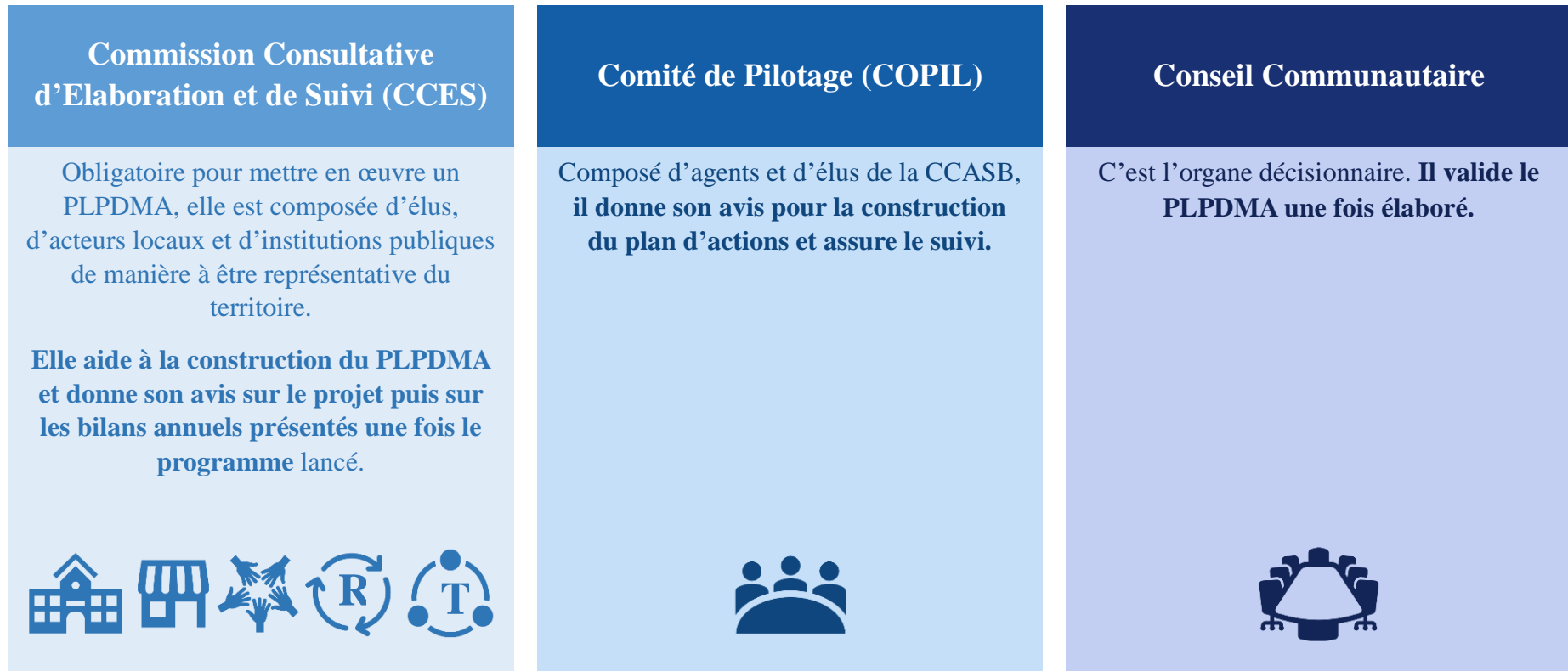
- > Communication pédagogie, formation ;
- > Encourager les comportements vertueux, tarification incitative ;
- > Favoriser les circuits courts, le recyclage, le emploi ;
- > Favoriser l'économie circulaire ;
- > Renforcer les démarches d'éco-conception ;
- > Réduction et valorisation des végétaux ;
- > Augmenter la performance des centres de tri et des déchèteries.

Ces leviers seront pris en compte lors de l'élaboration du PLPDMA de la CCASB.

2. LA GOUVERNANCE

2.1 Les instances de l'élaboration et du suivi du PLPDMA

L'élaboration d'un PLPDMA implique de nombreux acteurs de tous types et nécessite une gouvernance claire. En règle générale, **trois instances participent à l'élaboration et au suivi du programme** :



2.2 La Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES)

Afin d'élaborer son PLPDMA et conformément à l'article R. 541-41-22 du Code de l'Environnement, la CCASB a réuni une CCES (Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du plan d'actions) composée d'élus, acteurs locaux et institutions publiques pour être représentative du territoire :

Les élus locaux



Bruno LE BORGNE (*Président CCASB*)

Samuel FERET (*VP Transition Ecologique*)

Laurence BAUDAIS

Jean-Marie LABESSE

Jean-Luc LUBERT

Lucie ROLLAND

Les institutions



ADEME

Office du tourisme

Région Bretagne

Union Bretonne de l'Hôtellerie en Plein Air

Les services



Rozenn BURBAN (*Responsable service déchets*)

Catherine ERIAU (*Directrice pôle environnement*)

Jérôme BAILLY (*Chargé prévention/ biodéchets*)

Cécile RACLE (*Resp. service développement économique*)

Marion MAHE (*Chargée de projet PCAET*)

Le monde associatif



Ecole de la Nature Branféré

Le Local

Les Mains dans le Sable

Les Robins des Benne

Village et Territoire en Transition

Zéro Waste Pays de Vannes

La CCES s'est **réunie 3 fois entre 2024 et 2025** :

- > Le 27 juin 2024 ;
- > Le 24 octobre 2024 ;
- > Le 22 janvier 2025.

3. LE DIAGNOSTIC



28 730 hab.

Population INSEE 2021



28 %

de résidences secondaires

12

COMMUNES



Le diagnostic (ou état des lieux) du territoire est une étape indispensable et obligatoire avant la réalisation du plan d'actions.

Vous trouverez dans les prochaines pages une synthèse de ce diagnostic.

Envoyé en préfecture le 23/04/2025

Reçu en préfecture le 23/04/2025

Publié le

ID : 056-200027027-20250415-DELIB_39_2025-DE

Le territoire



Le territoire de la CCASB, qui regroupe **12 communes** dont 5 communes littorales, s'étend sur plus de **350 km²**.

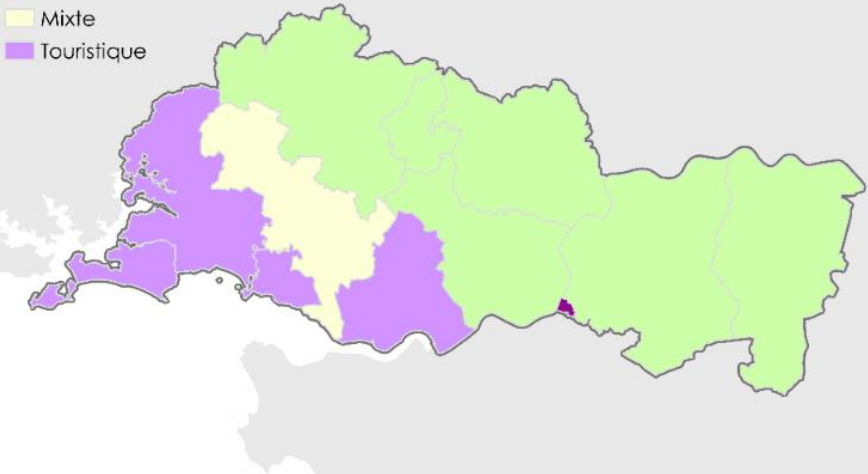
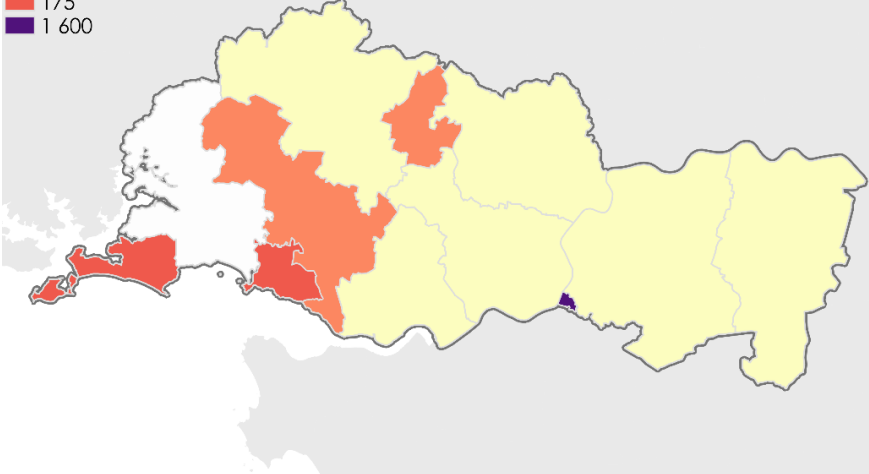
Situé entre Vannes et Nantes, à la limite de la Loire Atlantique, sa position géographique et son littoral en font une **collectivité attractive, qui présente une importante activité touristique**, notamment pendant la période estivale. A noter que la commune de La Roche-Bernard (petite cité de caractère), présente également une attractivité touristique à l'année, avec son port et son centre-ville historique.

La CCASB exerce la compétence collecte sur l'ensemble de son territoire, y compris le gardiennage des déchèteries. La compétence traitement est quant à elle déléguée au Syndicat du Sud Est du Morbihan (SYSEM).



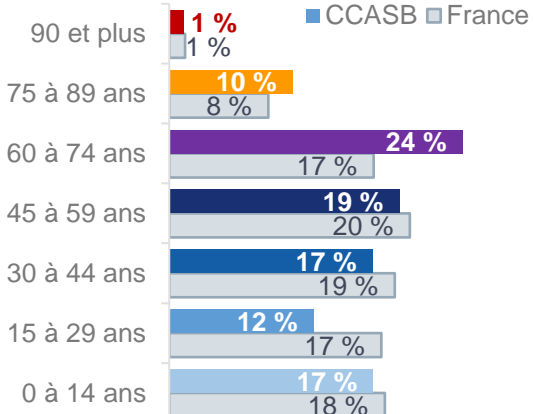
Les habitants, professionnels et administrations de la CCASB ont produit **20 894 tonnes de déchets dit « ménagers et assimilés » en 2023**. Cela représente **712 kg par habitant**. Parmi ces tonnages, les déchets végétaux, les recyclables, les encombrants et les biodéchets alimentaires représentent une part significative !

3.1 Les données socio-économiques

3.1.1 Le territoire

Etat des lieux	Lien avec la prévention des déchets
<p>Le territoire de la CCASB présente une typologie mixte rurale avec plusieurs secteurs identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Muzillac, ville-centre, concentre près de 20% de la population et près de 40% des logements collectifs du territoire ; > La Roche-Bernard, en sa qualité de centre-ville historique, se démarque par une forte densité de population couplée à un taux de logements collectifs supérieur à 50 % ; > La frange littorale (4 communes), classée comme Touristique, se définit par un taux de résidences secondaires élevé (> 30 %) ; > 6 communes « rurales », caractérisées par des densités de population peu élevées (< 100 hab./km²) et comptant pas ou peu d'appartements et de résidences secondaires. 	<p>Il est indispensable d'adapter le plan d'action du PLPDMA à chaque typologie de territoire et aux différentes catégories d'usagers.</p> <p>En effet, les usagers en appartement ne présentent pas nécessairement les mêmes problématiques de gestion des déchets que les usagers en maison.</p> <p>De même, il est indispensable de prendre en compte les usagers touristiques (résidences secondaires et/ou touristes de passage), qui ont un impact direct sur les quantités de déchets générées sur le territoire de la CCASB, avec une forte saisonnalité.</p>
<p>Typologies du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> Centre-ville historique Rural Mixte Touristique 	<p>Densité de population (hab./km²)</p> <ul style="list-style-type: none"> 50 75 125 175 1 600 

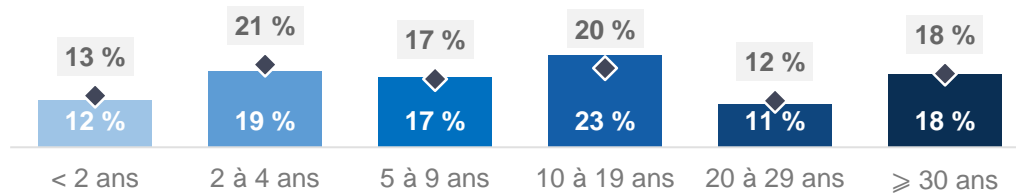
3.1.2 Les ménages

Etat des lieux		Lien avec la prévention des déchets																								
 <p>88% d'usagers en maison</p>	<p>L'évolution de la population municipale INSEE montre une légère croissance sur tout le territoire (+ 1,1 %), ce qui démontre le caractère attractif du territoire.</p> <p>Avec 12% d'habitat collectifs, la collectivité se positionne nettement en-dessous de la moyenne à l'échelle nationale (44%) : la grande majorité des usagers du territoire réside en maison.</p>	<p>Le territoire est attractif, la population est en augmentation constante. Plus d'usagers implique mécaniquement plus de déchets à collecter.</p> <p>L'habitat individuel majoritaire sur le territoire est un atout pour le déploiement de solutions de prévention des biodéchets : le compostage et la gestion in situ des déchets verts sont facilités. Parallèlement, les actions à destination des usagers en habitat vertical devront être menées à travers la mobilisation des bailleurs dans le portage d'actions.</p>																								
 <p>28% de résidences secondaires</p>	<p>Le territoire compte près de 14 000 résidences principales et 5 700 résidences secondaires.</p> <p>L'habitat secondaire représente 28% des usagers, contre 10% en moyenne à l'échelle nationale.</p>	<p>En parallèle, le territoire concentre une importante activité touristique, qui se traduit par des résidences secondaires mais également par des touristes de passages.</p> <p>Ces usagers « saisonniers » ne maîtrisent en général pas ou peu les consignes de tri car ils sont présents sur le territoire de manière ponctuelle, ce qui rend par ailleurs la communication plus difficile.</p> <p>Au regard de leur importance, il pourrait être pertinent de les cibler à travers des actions dédiées.</p>																								
<p>Répartition de la population par tranche d'âges en 2020</p>  <table border="1"> <caption>Répartition de la population par tranche d'âges en 2020</caption> <thead> <tr> <th>Tranche d'âges</th> <th>CCASB (%)</th> <th>France (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>90 et plus</td> <td>1 %</td> <td>1 %</td> </tr> <tr> <td>75 à 89 ans</td> <td>10 %</td> <td>8 %</td> </tr> <tr> <td>60 à 74 ans</td> <td>24 %</td> <td>17 %</td> </tr> <tr> <td>45 à 59 ans</td> <td>19 %</td> <td>20 %</td> </tr> <tr> <td>30 à 44 ans</td> <td>17 %</td> <td>19 %</td> </tr> <tr> <td>15 à 29 ans</td> <td>12 %</td> <td>17 %</td> </tr> <tr> <td>0 à 14 ans</td> <td>17 %</td> <td>18 %</td> </tr> </tbody> </table> <p>La population de la CCASB est plus âgée que sur le territoire national : 35 % de la population est âgée de plus de 60 ans contre 26 % en moyenne en France. Le territoire, et plus particulièrement la zone littorale, est particulièrement attractif pour les tranches d'âges supérieures.</p>		Tranche d'âges	CCASB (%)	France (%)	90 et plus	1 %	1 %	75 à 89 ans	10 %	8 %	60 à 74 ans	24 %	17 %	45 à 59 ans	19 %	20 %	30 à 44 ans	17 %	19 %	15 à 29 ans	12 %	17 %	0 à 14 ans	17 %	18 %	<p>Les retraités demandent une attention particulière lorsque l'on souhaite apporter des modifications à son service : faire évoluer leurs habitudes implique de mettre en place un accompagnement fort à travers une communication soutenue</p> <p>En parallèle, engager des actions auprès des jeunes publics serait une belle opportunité pour diffuser les bonnes pratiques dès le plus jeune âge. La sensibilisation à l'école (primaires/collèges) permet de toucher une grande partie des usagers, du fait de leur capacité à influencer sur les habitudes de leurs proches.</p>
Tranche d'âges	CCASB (%)	France (%)																								
90 et plus	1 %	1 %																								
75 à 89 ans	10 %	8 %																								
60 à 74 ans	24 %	17 %																								
45 à 59 ans	19 %	20 %																								
30 à 44 ans	17 %	19 %																								
15 à 29 ans	12 %	17 %																								
0 à 14 ans	17 %	18 %																								

Etat des lieux

Une **mobilité relativement faible au sein de la population** : 67 % des ménages résident depuis plus de 5 ans dans la même habitation et près de 50 % depuis plus de 10 ans. En outre, 74% des habitants sont propriétaires (57% en moyenne en France), ce qui atteste que la population est bien établie sur le territoire.

Ancienneté d'emménagement en 2020 ■ CCASB ◆ France



Lien avec la prévention

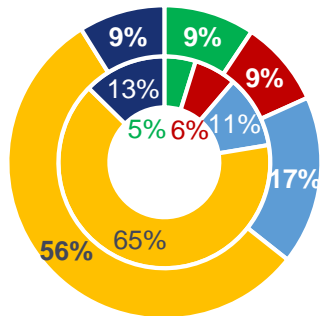
La **population est majoritairement sédentaire**, ce qui constitue un avantage lorsque l'on souhaite communiquer et mettre en place des outils de sensibilisation : les usagers connaissent bien leur territoire, il est possible de mettre en place des actions sur le long terme, peu de renouvellement des usagers permettant un investissement de ceux-ci dans des actions de moyens termes.

Toutefois, une communication renouvelée régulièrement et s'adressant dans la mesure du possible spécifiquement aux nouveaux arrivants est conseillée, dans l'optique de les engager le plus tôt possible dans les actions de prévention.

3.1.3 Les non-ménages

Etat des lieux

Répartition des établissements par secteur d'activités en 2020 (ext : CCASB | int : France)



- Agriculture
- Industrie
- Construction
- Commerce et services
- Adm. Publique

La CCASB tient à jour un fichier recensant les professionnels du territoire. Ce fichier, régulièrement mis à jour, recense en 2024 plus de **1 300 professionnels et administrations en activité sur le territoire.**

Parmi ces non-ménages identifiés, près de **800 utilisent le service de la CCASB** pour assurer la gestion partielle ou totale de leurs déchets.

Lien avec la prévention des déchets

Les secteurs de l'agriculture, et de l'industrie sont plus représentés sur la CCASB que sur le reste du territoire national. Cependant, la majorité de ces non-ménages n'utilisent pas le service déchets de la collectivité : ils sortent donc du cadre du PLPDMA.

Les **trois principaux secteurs d'activités au sein de la CCASB à associer à la démarche du PLPDMA** sont les suivants :

- > Le **secteur de la construction** représente 17% des établissements actifs. Ces entreprises produisent des déchets en partie collectés en déchèteries (gravats notamment) ;
- > Le secteur tertiaire (**commerces et services, notamment en lien avec le tourisme**) représente 56%, soit une majorité des établissements actifs ;
- > L'**administration publique** représente 9 % des établissements actifs, regroupant les communes mais aussi les établissements scolaires. Cette part des actifs constitue une cible d'autant plus pertinente à toucher pour développer des actions d'éco-exemplarité de grande ampleur et pour travailler avec les écoles.

3.2 Les cibles concernées par la prévention sur le territoire

Les cibles potentielles identifiées pour le plan d'actions de prévention de la CCASB, c'est-à-dire des typologies de d'utilisateurs qui produisent des déchets qui sont ensuite collectés et valorisés par la collectivité, sont les suivantes :

 <p>Ménages en maison</p>	<p>12 600 foyers en maison</p>	 <p>Professionnels utilisant le service</p>	<p>800 petits commerces, campings, hôtels restaurants, commerces alimentaires, etc.</p>
 <p>Ménages en appartement</p>	<p>1 300 foyers en appartement</p>	 <p>Communes</p>	<p>12 communes et la communauté de communes qui produisent des déchets notamment via les services espaces verts et les différents équipements</p>
 <p>Résidences secondaires</p>	<p>5 600 résidences secondaires</p>	 <p>Etablissements scolaires</p>	<p>23 établissements scolaires (écoles et collèges) regroupant plus de 3 700 élèves</p>
 <p>Touristes de passage</p>	<p>Pas de comptabilisation mais un fort impact sur la production de déchets sur le territoire</p>	 <p>Petite enfance</p>	<p>3 crèches/micro-crèches 3 maisons d'assistantes maternelles</p>

3.3 Les acteurs et partenaires de la prévention identifiés sur le territoire

Les acteurs locaux ayant un lien avec la prévention des déchets, identifiés par le biais d'un état des lieux, sont listés ci-dessous :

Tourisme



Union Bretonne de l'Hôtellerie en Plein Air
(Travail sur la problématique déchets dans les campings & Plan « campings durables »)



Office du tourisme (Relais sur la gestion des déchets & Charte du voyageur)

Sensibilisation



Zéro Waste Pays de Vannes (relais d'informations, stands & animations)



Le Local (épicerie solidaire)



La Poussée Verte (préservation de la biodiversité)



Villages et Territoires en Transition (relais d'informations)



Les Mains dans le Sables (prévention)



Ecole de la Nature Branféré (relais d'info.)

L'Assos Bernez (création de lien social)



Terre en Vie (agriculture biologique)



Les Cuisiniers Solidaires (lutte contre le gaspillage alimentaire)

Réemploi/Réparation



Les Robins de Bennes (recyclerie)



La Recyclerie Péaulaise



Breizh Loue (location de vaisselle)



Au garage du vélo (réparation)



L'atelier informatique (réparation)

Institutions



ADEME (suivi des PLPDMA)



Région Bretagne (suivi des PLPDMA)



Département du Morbihan



Chambre de Commerce et d'Industrie (conseil aux pros. sur la transition écologique)



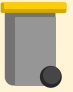

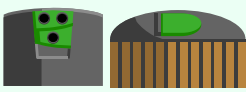









Chambre de Métiers et de l'Artisanat

3.4 Le service à l'utilisateur réalisé par Arc Sud Bretagne

3.4.1 Les modalités de collecte et de traitement des déchets

L'organisation générale du service déchets d'Arc Sud Bretagne est synthétisée dans le synoptique ci-dessous :

Ordures Ménagères Résiduelles		Multimatériaux		Verre	Déchèteries	Plateforme Végétaux
 Bacs individuels et collectifs	 Colonnes d'apport volontaire	 Bacs individuels et collectifs	 Colonnes d'apport volontaire	 Colonnes d'apport volontaire	 3 sites (Muzillac, Nivillac et Le Guerno)	 2 plateformes (Muzillac & Damgan)
Septembre à juin : toutes les deux semaines Juillet & Août : toutes les semaines		Collecte une fois toutes les deux semaines				
 Tri mécano-biologique (Vannes)		 Centre de tri (Vannes)		 Recyclage	 Traitement variable selon les flux	 Compostage (Sarzeau)

3.4.2 Le financement du service déchets

Le service de gestion des déchets est financé par plusieurs modalités de financement :

- > La **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères** (TEOM) : c'est un impôt indexé sur la valeur locative du local. Le montant à payer est visible mais non-détaillé sur l'avis d'imposition du propriétaire. Les usagers ont donc globalement une méconnaissance du coût du service. Par ailleurs, les locataires ont besoin de l'intermédiaire du propriétaire pour connaître le montant de la taxe ;
- > La **Redevance Spéciale** (RS) : c'est une redevance à destination des professionnels qui souhaitent un service plus adapté à leurs besoins. Son montant est calculé sur la base du volume de bacs dont dispose le professionnel ;
- > La **facturation des professionnels en déchèteries** : certains apports des non-ménages sur les déchèteries de la collectivité sont facturés sur la base du volume apporté.

3.4.3 Les actions de prévention des déchets déjà en cours sur le territoire

Les actions de prévention réalisées par la CCASB se concentrent essentiellement sur quatre thématiques :

1. Animation/sensibilisation	2. Le broyage des Déchets Végétaux
<p>La CCASB mène des actions portant sur la prévention auprès de publics variés, avec un focus sur les scolaires de tous les âges. Un partenariat a été signé avec l'Ecole de la Nature de Branféré concernant la réalisation d'animations dans les établissements scolaires portant sur des grandes thématiques de la prévention telles que le compostage et le réemploi.</p> <p>Ces animations sont essentielles, elles permettent de sensibiliser les enfants dès le plus jeune âge, pour qu'ils adoptent le bon comportement et deviennent ambassadeurs auprès de leurs familles.</p> <p>Par ailleurs, la lutte contre le gaspillage alimentaire fait également l'objet d'actions dédiées, avec notamment la réalisation de pesées régulières dans une école du territoire.</p>	<p>Depuis 2016, la CCASB possède un broyeur mobile, qu'elle met à disposition des communes et des ménages, qui ont ainsi la possibilité de venir broyer sur place leurs déchets végétaux, qui représentent une part importante des déchets apportés sur les déchèteries. Le broyat produit peut ainsi être valorisé, notamment via du paillage.</p> <div data-bbox="1200 432 1442 676"> </div> <div data-bbox="1491 432 1733 676"> </div> <div data-bbox="1783 432 2024 676"> </div>
3. Le réemploi	4. Le tri à la source des Biodéchets Alimentaires
<p>La CCASB organise chaque année depuis 2015 une ou plusieurs « zones de gratuité », c'est-à-dire un évènement au cours duquel les usagers du territoire peuvent déposer des objets en bon état dont ils n'ont plus l'utilité, afin de leur donner une seconde vie. En parallèle, n'importe quel usager peut récupérer gratuitement des objets qui pourraient lui servir. Les objets qui n'ont pas trouvé preneur sont donnés aux recycleries « La Recyclerie Péaulaise » et « Les Robins des Benne », acteurs locaux du réemploi et partenaires de ces évènements.</p> <p>Ces évènements récurrents permettent de promouvoir le réemploi auprès des usagers tout en donnant une seconde vie à de nombreux objets.</p> <div data-bbox="869 810 1075 1114"> </div>	<p>Depuis 2004, la CCASB met gratuitement à disposition de ses usagers des composteurs individuels.</p> <p>Pour répondre à l'obligation réglementaire de généraliser les dispositifs de tri à la source à l'ensemble des usagers, la collectivité a fait le choix d'accroître le développement de cette pratique. Fin 2024, on estime que 6 500 usagers en maison compostent sur le territoire : l'objectif à terme est de dépasser les 10 000.</p> <p>En parallèle, afin de permettre aux usagers en logement collectif et/ou sans jardin de pratiquer le geste de compostage, la CCASB a fait le choix de déployer des sites de compostage partagé sur les secteurs les plus denses du territoire. Fin 2024, une douzaine de sites ont été inaugurés : à terme, la collectivité prévoit d'en implanter une vingtaine.</p> <p>Le compostage constitue un moyen efficace de détourner une partie du flux OMR : chaque kilogramme composté est un kilogramme qui n'aura pas à être collecté, transporté et traité par la collectivité.</p>

3.5 La production de déchets

3.5.1 Synoptique des déchets 2023

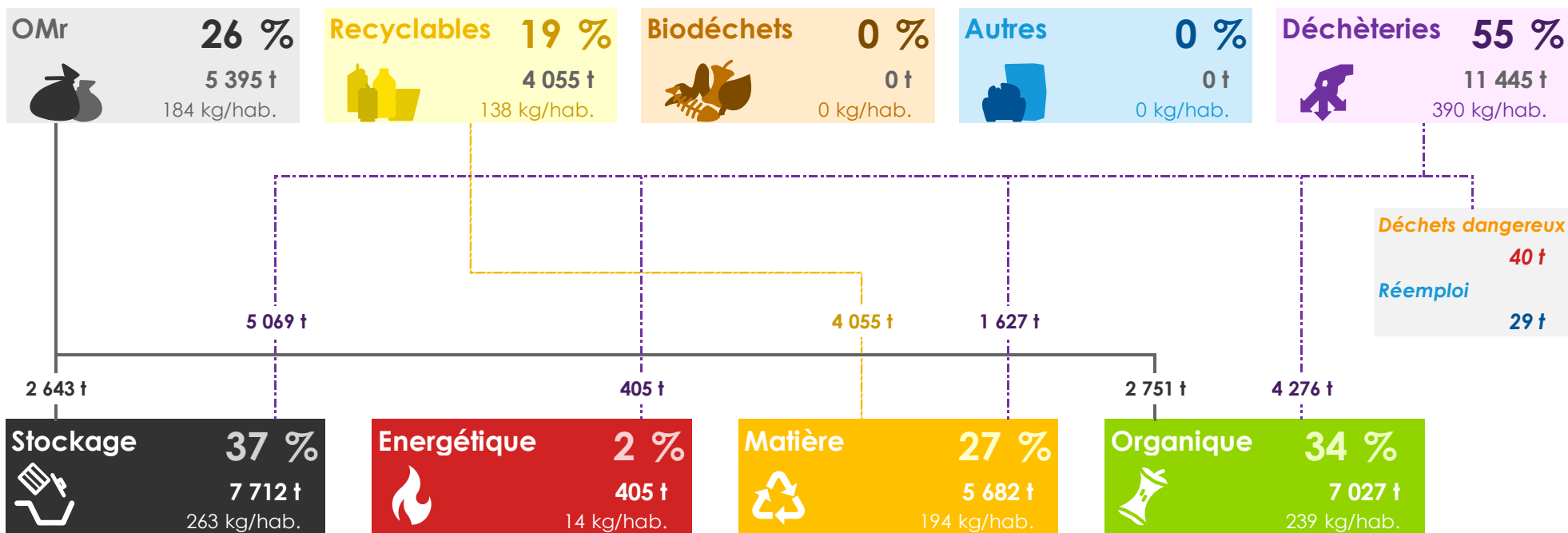
Synoptique de la gestion des déchets

CCASB - 2023

Quantité totale de déchets : **20 894 t - 712 kg/hab.**



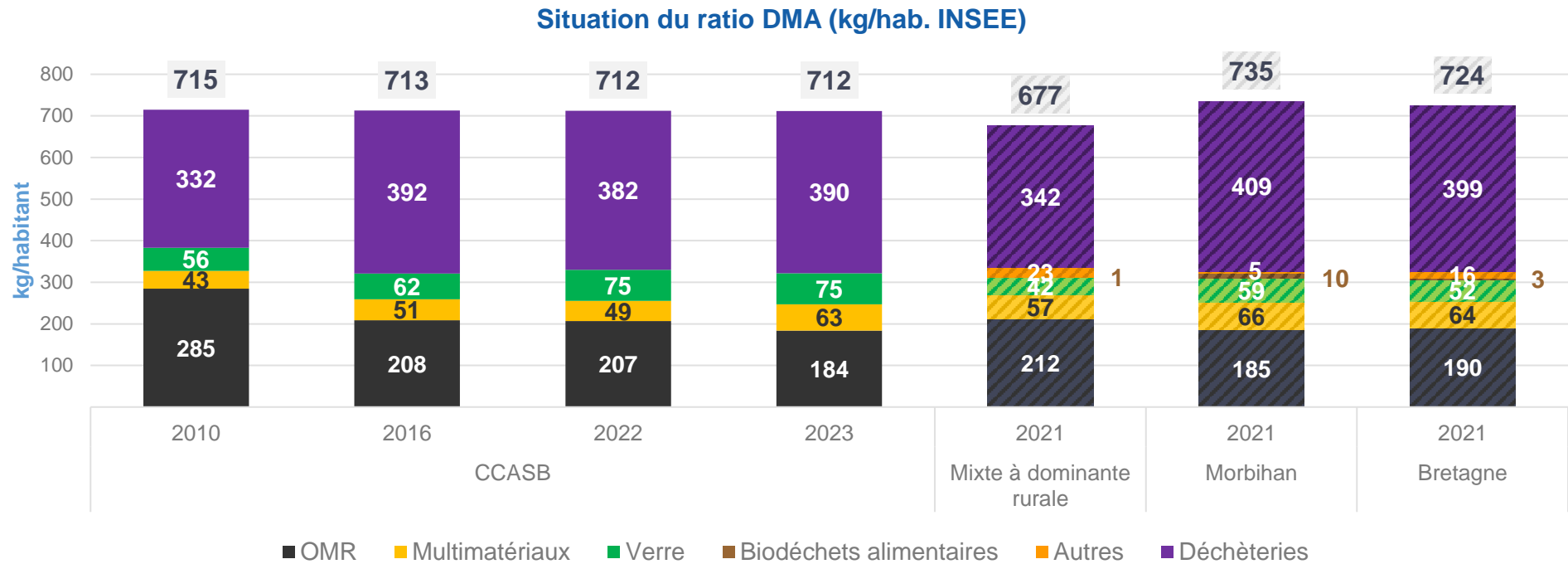
FLUX COLLECTES



VALORISATION

3.5.2 Comment se positionne la collectivité par rapport aux autres territoires ?

Le PLPDMA concerne l'ensemble des déchets ménagers et assimilés (DMA), collectés par la CCASB sur son territoire. Le graphique ci-dessous présente l'évolution des performances de collecte depuis 2010 présentée en kg/an/hab, comparé à des référentiels géographiques et de typologie (en hachuré) :



En 2023, la CCASB présente un ratio moyen de Déchets ménagers et Assimilés collectés de 712 kg/hab, soit le même qu'en 2010. Si la **production moyenne de déchets par habitant est restée stable ces 15 dernières années**, la répartition des flux a beaucoup évolué :

- > On constate une très forte diminution des OMR (-100 kg/hab.) avec en parallèle une forte hausse des recyclables (Multimatériaux et Verre). Ce **report des OMR vers les flux recyclables s'explique par une amélioration significative du geste de tri** en lien avec les nombreuses évolutions de service mises en place par la collectivité sur la période (extension des consignes de tri, généralisation du bac jaune, réduction de la fréquence de collecte des OMR, etc.).
- > En parallèle, **le flux déchèteries a pris une place plus importante** (+60 kg/hab. entre 2010 et 2023), ce qui met en avant le rôle de plus en plus central de ces équipements dans la gestion des déchets.

La CCASB présente de très bonnes performances pour une collectivité connaissant une importante activité touristique, avec des performances de tri comparables à ce qu'on observe en moyenne dans le Morbihan et en Bretagne. L'objectif du PLPDMA sera d'aller plus loin dans l'évolution des comportements et d'insuffler une réelle diminution de la production de déchets par habitant, pour chacun des flux collectés en parallèle du renforcement du geste de tri.

3.5.3 Comment se positionne la collectivité par rapport aux objectifs réglementaires de réduction des déchets ?

Le tableau suivant présente le positionnement de la CCASB vis-à-vis des objectifs régionaux et nationaux de réduction des déchets :

Sources	Objectifs réglementaires		Ratios de déchets de la CCASB			Objectifs	
			2010	2016	2023	2030	Réduction annuelle
LTECV-AGEC	Réduction du ratio de DMA par rapport à 2010	-15%	715 kg/hab.	713 kg/hab.	712 kg/hab.	608 kg/hab.	- 5,3 kg/hab./an
PRPGD Bretagne	Réduction de ratio de DMA hors Déchets Végétaux par rapport à 2016	-25%		592 kg/hab.	566 kg/hab.	444 kg/hab.	-10,5 kg/hab./an
PRPGD Bretagne	Réduction du ratio de Déchets Végétaux par rapport à 2016	-20%		141 kg/hab.	146 kg/hab.	113 kg/hab.	-2,0 kg/hab./an

La CCASB présente d'importantes marges de manœuvre vis-à-vis de la prévention pour tendre vers des objectifs réglementaires ambitieux.

3.6 Bilan du diagnostic

Forces

- > Une **population globalement sédentaire**, ce qui facilite les changements de comportement dans la durée ;
- > Des **moyens humains pour la prévention** : 2 agents « tri à la source des biodéchets » jusqu'à fin 2026 et 1 responsable prévention recruté en 2025 ;
- > De **très bonnes performances, notamment dans les gestes de tri à la source**, pour une collectivité soumise à une importante activité touristique ;
- > Un **tissu associatif très dense** avec de nombreux acteurs de la prévention proactifs sur le territoire ;

Opportunités

- > D'importantes **marges de manœuvre dans la réduction des déchets**
- > La **généralisation en cours des dispositifs de compostage** (individuels et partagés) dans le cadre du tri à la source des Biodéchets Alimentaires

Faiblesses

- > Un **territoire hétérogène**, avec un secteur littoral, un cœur de Pays plus rural et La Roche-Bernard (centre-ville historique) ;
- > Une **part importante d'usagers secondaires**, qui sont en général plus difficiles à toucher et à impliquer ;

Menaces

- > Un **contexte économique haussier** qui rend toute évolution de service plus difficile à mettre en œuvre ;

4. LE PLPDMA

4.1 Un plan pluriannuel

Le décret du 10 juin 2015 fixe précisément le contenu du plan d'actions qui doit comporter notamment :

- Les objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés ;
- Les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs, avec :
 - L'identification des collectivités, personnes ou organismes auxquelles elles incombent ;
 - La description des moyens techniques, humains et financiers nécessaires ;
 - L'établissement d'un calendrier prévisionnel de leur mise en œuvre ;
 - Les indicateurs relatifs à ces mesures ainsi que la méthode et les modalités de l'évaluation et du suivi du programme.

Le plan d'actions a été élaboré en tenant compte des gisements prioritaires et des grandes idées structurantes émergeant des acteurs de la CCES.

8 axes de travail 34 actions

3 actions Lutter contre le gaspillage alimentaire

Eviter la production de déchets végétaux et encourager la gestion de proximité des biodéchets **5 actions**

4 actions Favoriser la consommation responsable

Favoriser la réparation et le réemploi **5 actions**

5 actions Être exemplaire en matière de prévention des déchets

Améliorer la sensibilisation et la communication **4 actions**

4 actions Réduire les déchets des professionnels

Améliorer le tri et la valorisation des déchets **4 actions**

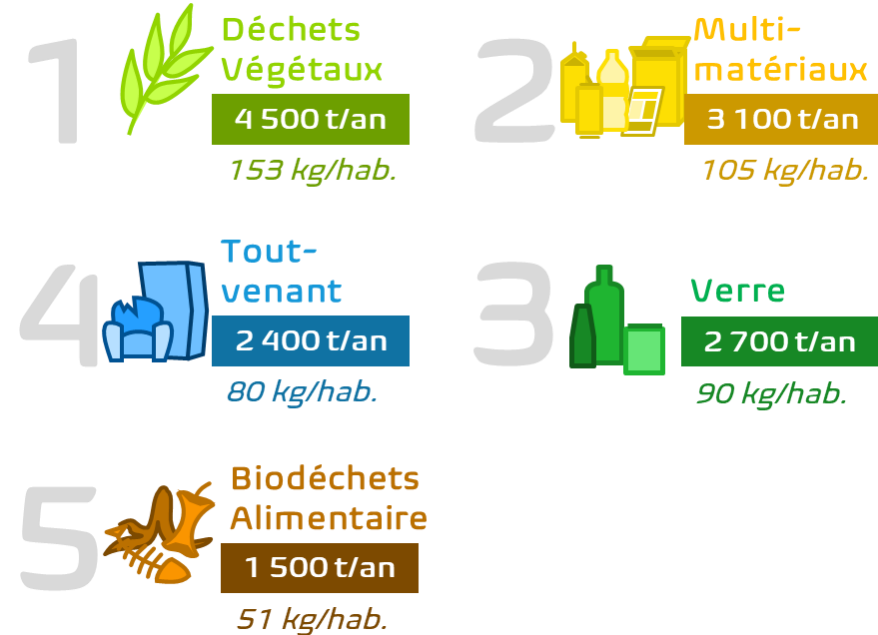
4.2 Les gisements d'évitement prioritaires

La connaissance des gisements d'évitement prioritaires permet d'identifier les **catégories de déchets produits sur lesquels il est possible d'agir**. Les gisements présentés sont tous modes de collecte confondus et non distingués en flux collectés (Ordures Ménagères résiduelles, collecte sélective, encombrants, etc.).

La hiérarchisation des gisements identifiés sur le territoire suit plusieurs critères, à savoir :

- > L'ampleur du gisement lui-même ;
- > Son degré d'exploitation déjà acquis ;
- > Sa facilité et les opportunités d'exploitation ;
- > Le caractère stratégique et/ou symbolique du gisement ;
- > L'obligation légale ou contractuelle.

Les flux prioritaires ont été identifiés lors de la CCES 1 (cf. figure ci-contre).



4.3 Le plan d'action

AXE I : LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Flux ciblés	OMR
Partenaires	Cantines

Gisement évité	Coût HT	Moyens humains
279 t	30 k€	0,9 ETP*
2,0 kg/hab	5 k€/an	0,2 ETP/an

2025-2027	2025-2030	2025-2030
Réduire le gaspillage alimentaire dans les cantines	Mettre en avant les bonnes pratiques « anti-gaspi »	Promouvoir les établissements proposant des doggy bags
Restaurations scolaires	Ménages	Restaurateurs/Ménages
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Campagnes de pesées (accompagnement ASB) ✓ Système « petite faim/grande faim » (accomp. ASB) ✓ Clause spécifique dans les marchés (mise à disposition d'une clause rédigée par ASB) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Articles dédiés sur le site et dans les bulletins municipaux (rédaction et diffusion ASB) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Etat des lieux des établissements proposant des doggy bags (ASB) ✓ Incitation auprès des restaurateurs du territoire (ASB)

AXE 2 : EVITER LA PRODUCTION DE DÉCHETS VÉGÉTAUX ET ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS

Flux ciblés	Déchets Végétaux & Biodéchets Alimentaires
Partenaires	Communes

Gisement évité	Coût HT	Moyens humains
4 200 t	337 k€	6,8 ETP
25 kg/hab	56 k€/an	1,1 ETP/an

2025-2030		2025-2030		2028-2030
Favoriser la gestion in situ des Déchets Végétaux		Développer le compostage individuel et partagé		Favoriser les essences à croissance lente dans les nouveaux aménagements
Communes	Ménages	Ménages avec jardin	Ménages sans jardin	Communes
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Sessions de broyage (ASB) ✓ Développement du mulching & éco-pâturage (accomp. ASB) ✓ Formation des agents (accomp. ASB) ✓ Outil SIG (ASB) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Sensibilisation aux bonnes pratiques (rédaction et diffusion ASB) ✓ Sessions de broyage (ASB) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Distribution des composteurs (ABS) ✓ Formation des usagers (ASB) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Déploiement des sites (ASB) ✓ Formation des usagers (ASB) ✓ Gestion des sites (ASB) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Guide qui recense les essences à croissance lente (ASB) ✓ Clause spécifique (rédaction ASB)

AXE 3 : FAVORISER LA CONSOMMATION RESPONSABLE

Flux ciblés | Tous les flux
 Partenaires | Communes & Associations

Gisement évité	Coût HT	Moyens humains
240 †	27 k€	0,7 ETP
2,3 kg/hab	4 k€/an	0,1 ETP/an

2025-2027	2026-2028	2027-2029	2027-2030
Promouvoir la consommation d'eau du robinet	Promouvoir les actions éco-responsables	Distribuer des « Stop pub » (ou « Oui pub »)	Mettre en avant les moyens de conso. éco-responsable
Tous les usagers	Etablissements scolaires & petite enfance	Ménages	Ménages
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Communication dédiée (ASB) ✓ Installation de fontaines à eau dans des espaces publics et sportifs (ASB) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Recueil des bonnes pratiques (rédaction et diffusion ASB) ✓ Audits terrain des établissements concernés (ASB) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Distribution au siège (ASB) ✓ Distribution dans les mairies (fourniture ASB) ✓ Mise à disposition dans des lieux de passage (ASB) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Articles dédiés sur le site et dans les bulletins municipaux (rédaction et diffusion ASB) ✓ Ateliers dédiés animés par des associations spécialisées (supervision ASB)

AXE 4 : FAVORISER LA RÉPARATION ET LE RÉEMPLOI

Flux ciblés | Encombrants
 Partenaires | Communes & associations

Gisement évité	Coût HT	Moyens humains
370 †	41 k€	1,1 ETP
2,5 kg/hab	7 k€/an	0,2 ETP/an

2025-2030	2027-2030	2028-2029	2028-2030	2028-2030
Promouvoir et accompagner les établissements de seconde main	Favoriser la réparation et le réemploi	Créer des fiches pratique réparation & réemploi	Favoriser le don et prêts entre particuliers / communes	Organiser des ateliers réparation & réemploi
Tous les usagers	Etablissements scolaires	Tous les usagers	Ménages et communes	Ménages
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Communication dédiée (ASB) ✓ Partenariats recycleries ✓ Caissons réemplois en déchèterie (fourniture ASB) ✓ Formation agents déchèteries (ASB) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Feuille de route du réemploi (rédaction et diffusion ASB) ✓ Audits terrain des établissements concernés (ASB) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Fiches pratiques réparation & réemploi (rédaction et diffusion ASB) ✓ Etat des lieux des acteurs du réemploi du territoire (ASB) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en avant des plateformes existantes (ASB) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Ateliers dédiés animés par des associations spécialisées (supervision ASB)

AXE 5 : ÊTRE EXEMPLAIRE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION

Flux ciblés | Tous les flux
 Partenaires | Communes & associations

Gisement évité	Coût HT	Moyens humains
41 t	5 k€	0,4 ETP
0,3 kg/hab	0,8 k€/an	0,1 ETP/an

2025-2027	2025-2026	2025-2026	2026-2028	2028/2029
Développer le compostage dans les mairies	Favoriser les actions éco-responsables			Créer des zones de récup. des pots (cimetières)
Communes	Associations	Manifestations ponctuelles	Administrations	Ménages
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Déploiement des sites (ASB) ✓ Formation des agents et des élus (ASB) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Déploiement de l'éco-conditionnalité des subventions aux associations (ASB) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Intégration d'une clause « environnement » dans les contrats de location (rédaction ASB) ✓ Mise à disposition de vaisselle/mise en avant de presta. de location (communes) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Fiches pratiques conso. responsable (rédaction et diffusion ASB) ✓ Proposition d'une clause « environnement » dans les marchés de fourniture (rédaction ASB) ✓ Dotation des mairies en éco-cups (fourniture ASB) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Créer des zones « libre-service » des pots récupérés dans les cimetières (fourniture ASB)

AXE 6 : AMÉLIORER LA SENSIBILISATION ET LA COMM.

Flux ciblés | Tous les flux
 Partenaires | Associations & SYSEM

Gisement évité	Coût HT	Moyens humains
	37 k€	0,2 ETP
	6 k€/an	0,04 ETP/an

2025-2030	2027-2030	2028-2030	2028-2030
Développer la communication déchets	Poursuivre et renforcer les animations auprès des scolaires	Poursuivre et renforcer les visites du centre de tri	Faire de la sensibilisation « terrain » adaptée
Tous les usagers	Scolaires	Ménages	Ménages
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Uniformisation de la communication déchets à l'ensemble des communes (ASB) ✓ Création d'un encart dédié sur le site et les bulletins municipaux (rédaction et diffusion ASB) ✓ Relais des informations sur les sites des communes (communes) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Animations spécifiques sur la prévention (associations) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Visites du centre d'enfouissement de La Vraie-Croix (comm. et/ou logistique ASB) ✓ Visites du centre de tri SYSEM (comm. et/ou logistique ASB) ✓ Mise en avant de l'Escape Game du SYSEM sur les consignes de tri (ASB) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réalisation d'ateliers auprès des usagers en habitat collectif (logistique ASB)

AXE 7 : RÉDUIRE LES DÉCHETS DES PROFESSIONNELS

<i>Flux ciblés</i>	Biodéchets alimentaires, Déchets Végétaux, Emballages & Cagettes	Gisement évité	Coût HT	Moyens humains
<i>Partenaires</i>	Communes & Associations	248 t	3 k€	0,5 ETP
		1,8 kg/hab	0,5 k€/an	0,1 ETP/an

2025-2027	2025-2030	2028	2028-2030
Développer le compostage en établissement	Promouvoir la gestion à la parcelle des déchets végétaux	Mettre à disposition les cagettes en bois en fin de marchés	Promouvoir les labels pour les commerces éco-responsables
Professionnels	Campings	Tous les usagers	Ménages
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Rédaction d'un « paragraphe gestion des déchets » à intégrer dans le discours de bienvenue (rédaction ASB) ✓ Accompagnement à la mise en place (aide logistique et méthodologique ASB) ✓ Formation du personnel saisonnier (ASB) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Sessions de broyage (ASB) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Récupération des cagettes bois en fin de marché et mise à disposition des usagers (communes) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Etat des lieux des commerces éco-responsables (ASB) ✓ Mise en avant des commerces éco-responsables sur le site de la collectivité (ASB)

AXE 8 : AMÉLIORER LE TRI ET LA VALORISATION

<i>Flux ciblés</i>	Tous les flux
<i>Partenaires</i>	Communes, Etablissements scolaires & Associations

Gisement évité	Coût HT	Moyens humains
717 †	19 k€	0,6 ETP
4,6 kg/hab	3 k€/an	0,1 ETP/an

2025-2026	2025-2026	2028-2029	2028-2030
Généraliser le tri dans tous les bâtiments administratifs	Accompagner à la passation d'un contrat de collecte des biodéchets alimentaires	Favoriser le tri dans les salles polyvalentes et les équipements sportifs	Renforcer le tri dans les salles de classe
Communes	Professionnels	Communes & Associations	Etablissements scolaires
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Généralisation des contenants et affiches (fourniture ASB) ✓ Sensibilisation des agents (ASB) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Centralisation des demandes et accompagnement des professionnels gros producteurs de Biodéchets Alimentaires (ASB) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Généralisation des contenants et affiches (fourniture ASB) ✓ Sensibilisation des utilisateurs réguliers (ASB) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Formation d'éco-délégués (associations)

4.4 Le calendrier

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Axe 1 : Lutter contre le gaspillage alimentaire						
1 Réduire le gaspillage alimentaire dans les cantines						
2 Sensibiliser et communiquer sur les bonnes pratiques "anti-gaspi" auprès des ménages						
3 Promouvoir les établissements proposant des gourmets bags/doggy bags						
Axe 2 : Éviter la production de déchets végétaux et encourager la gestion de proximité des biodéchets						
4 Favoriser la gestion in situ des déchets végétaux des communes						
5 Promouvoir la gestion in situ des déchets végétaux des ménages						
6 Favoriser les essences à croissance lente dans les nouveaux aménagements						
7 Développer le compostage individuel pour les ménages						
8 Développer le compostage partagé pour les secteurs denses et l'habitat collectif						
Axe 3 : Favoriser la consommation responsable						
9 Promouvoir les actions éco-responsables pour les établissements scolaires/périscolaires et la petite enfance						
10 Promouvoir la consommation d'eau du robinet						
11 Sensibiliser les habitants sur les moyens de consommation éco-responsable et organiser des ateliers						
12 Distribuer des "stop pub"						
Axe 4 : Favoriser la réparation et le réemploi						
13 Mettre en avant et accompagner les établissements de seconde main						
14 Favoriser la réparation et le réemploi dans les établissements scolaires/périscolaires						
15 Favoriser le don et prêts entre particuliers et/ou communes						
16 Organiser des ateliers de réparation/réemploi/transformation par le biais d'acteurs locaux						
17 Créer des fiches pratiques pour accompagner à la réduction des encombrants en déchèteries						

2025

2026

Axe 5 : Être exemplaire en matière de prévention des déchets

18	Equiper les mairies en composteurs et former les agents/élus à la pratique du compostage						
19	Favoriser les actions éco-responsables dans les administrations						
20	Favoriser les actions éco-responsables dans les associations						
21	Favoriser les actions éco-responsables lors des manifestations ponctuelles						
22	Créer des zones "libre-service" des pots récupérés dans les cimetières						

Axe 6 : Améliorer la sensibilisation et la communication

23	Poursuivre et renforcer les visites des centres de traitement						
24	Poursuivre et renforcer les animations de sensibilisation en classe						
25	Développer la communication "déchets" à destination des ménages						
26	Faire de la sensibilisation terrain ciblée avec un discours adapté aux typologies d'usagers						

Axe 7 : Réduire les déchets des professionnels

27	Développer la pratique du compostage chez les professionnels						
28	Favoriser la gestion à la parcelle des déchets végétaux auprès des campings						
29	Promouvoir des labels pour les commerces éco-responsables						
30	Mettre à disposition des usagers les cagettes en bois en fin de marchés						

Axe 8 : Améliorer le tri et la valorisation des déchets

31	Généraliser les dispositifs de tri dans tous les bâtiments administratifs						
32	Renforcer les efforts de tri dans les salles de classe						
33	Favoriser le tri dans les salles polyvalentes et les équipements sportifs						
34	Servir de relai pour accompagner les professionnels dans la contractualisation d'une collecte mutualisée des Biodéchets Alimentaires						

4.5 Le bilan du PLPDMA

4.5.1 Les moyens à mobiliser sur 6 ans

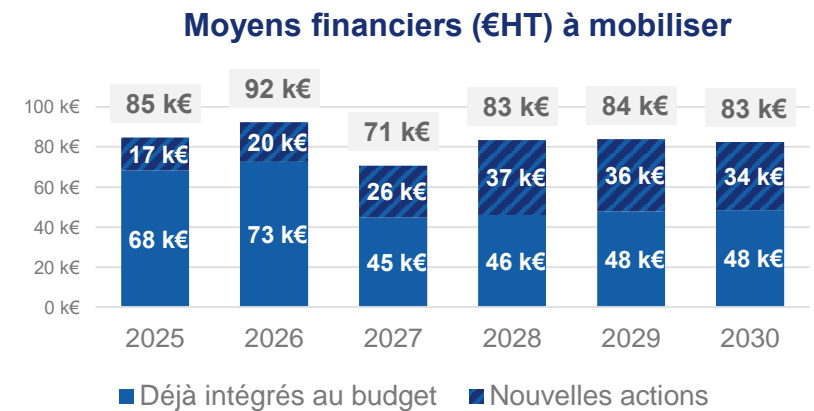
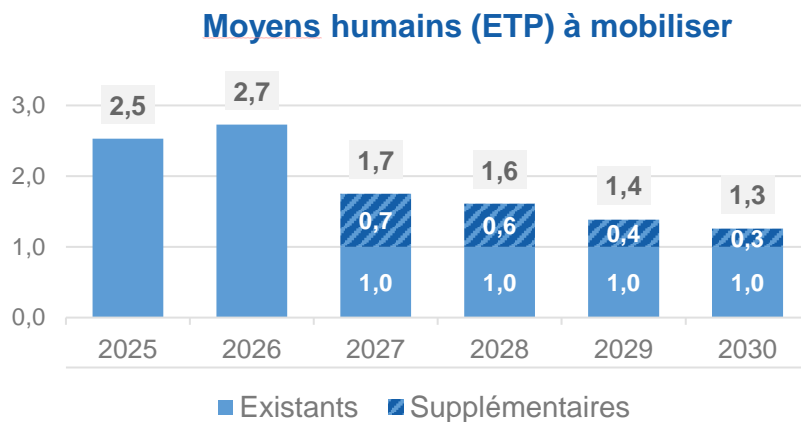
Axe	Thématique	Impact sur les 6 ans		
		Déchets évités	Moyens humains	Moyens financiers
1	Lutter contre le gaspillage alimentaire	-2,0 kg/hab.	0,9 ETP	30 k€
2	Eviter la production de déchets végétaux et encourager la gestion de proximité des biodéchets	-25 kg/hab.	6,8 ETP	337 k€
3	Favoriser la consommation responsable	-2,3 kg/hab.	0,7 ETP	27 k€
4	Favoriser la réparation et le réemploi	-2,5 kg/hab.	1,1 ETP	41 k€
5	Être exemplaire en matière de prévention des déchets	-0,3 kg/hab.	0,4 ETP	5 k€
6	Améliorer la sensibilisation et la communication		0,2 ETP	37 k€
7	Réduire les déchets des professionnels	-1,8 kg/hab.	0,5 ETP	3 k€
8	Améliorer le tri et la valorisation des déchets	-4,6 kg/hab.	0,6 ETP	19 k€
TOTAL sur les 6 ans du PLPDMA		-38 kg/hab.	11,3 ETP	498 k€

Le tableau ci-contre résume les moyens humains et financiers totaux à mobiliser pour chaque axe :

Dans le cadre de l'obligation réglementaire de généraliser le tri à la source des biodéchets alimentaires (loi AGECE), la CCASB avait d'ores et déjà entrepris de déployer à grande échelle le compostage individuel et partagé.

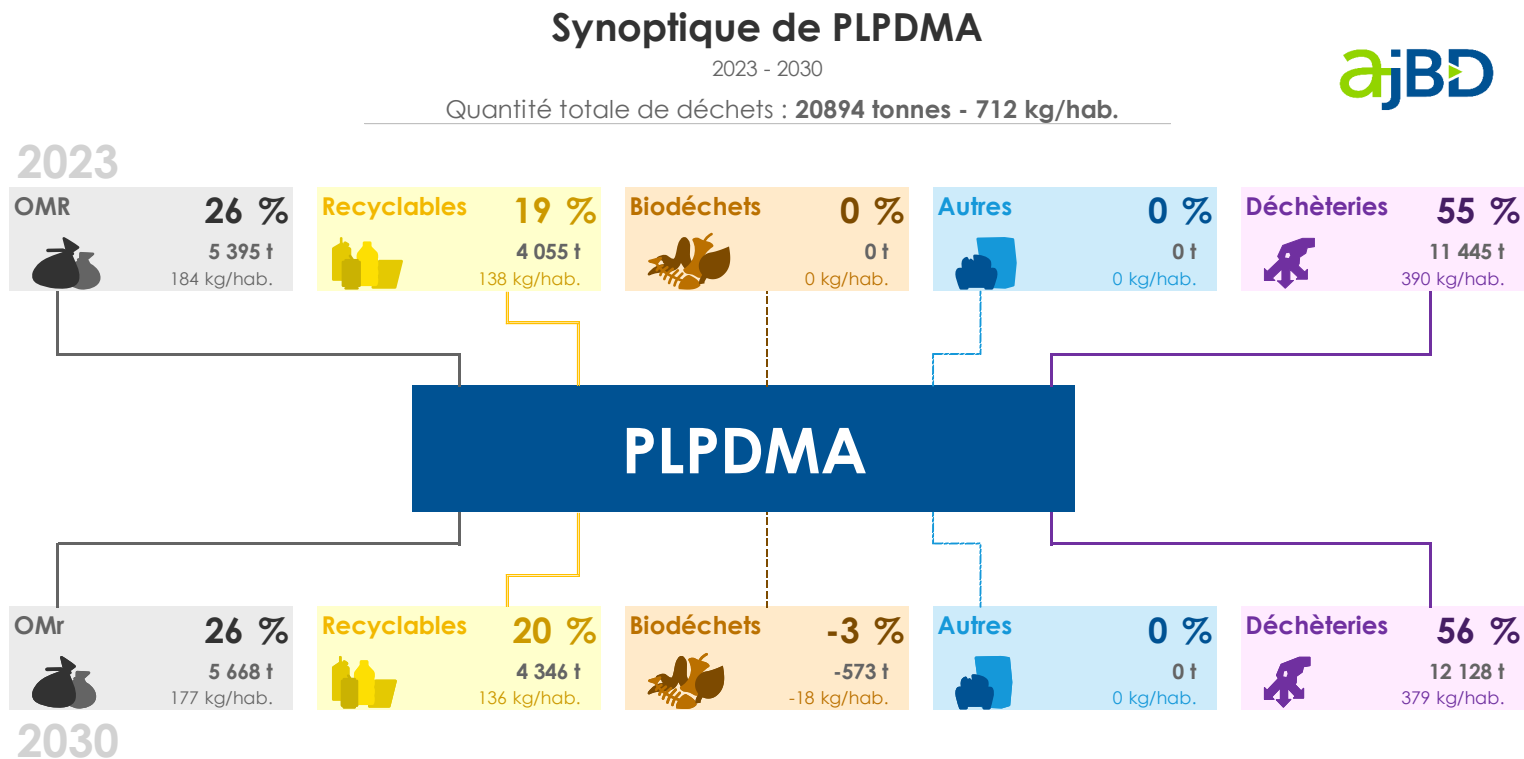
Par conséquent, **tous les moyens humains et financiers à mobiliser pour la généralisation du compostage ont d'ores et déjà été engagés ou budgétisés par la collectivité.**

Les graphiques ci-dessous détaillent les moyens déjà existants et les moyens supplémentaires à mobiliser pour mettre en œuvre le PLPDMA :

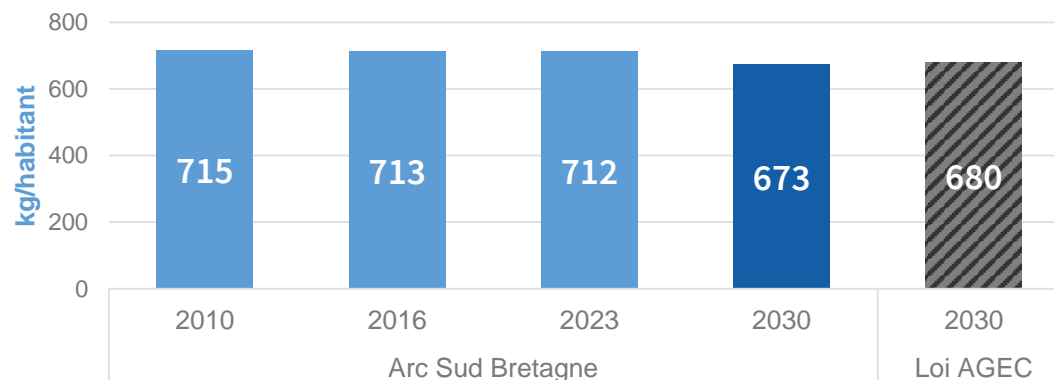


4.5.2 Les résultats attendus

Le synoptique ci-dessous présente l'impact attendu du PLPDMA sur les performances de collecte de la CCASB :



Objectifs de réduction des DMA (kg/hab.)



Comme précisé au paragraphe 3.5.3, le **PLPDMA mis en place par Arc Sud Bretagne se doit de respecter les objectifs de réduction des déchets fixés par la LTECV, la loi AGECE et par le PRPGD de la Région Bretagne.**

Le graphique ci-contre présente les ratios de production de déchets à atteindre à l'issue des 6 ans de mise en œuvre du programme.

Pour répondre aux objectifs réglementaires, le PLPDMA qui sera mis en place sur le territoire devrait permettre une réduction de l'ordre de 38 kg/hab. de DMA par rapport à 2023.

4.5.3 Les impacts environnementaux de ce PLPDMA

La majeure partie des émissions Gaz à Effet de Serre (GES) générées par la gestion des déchets sont liées à deux étapes techniques :

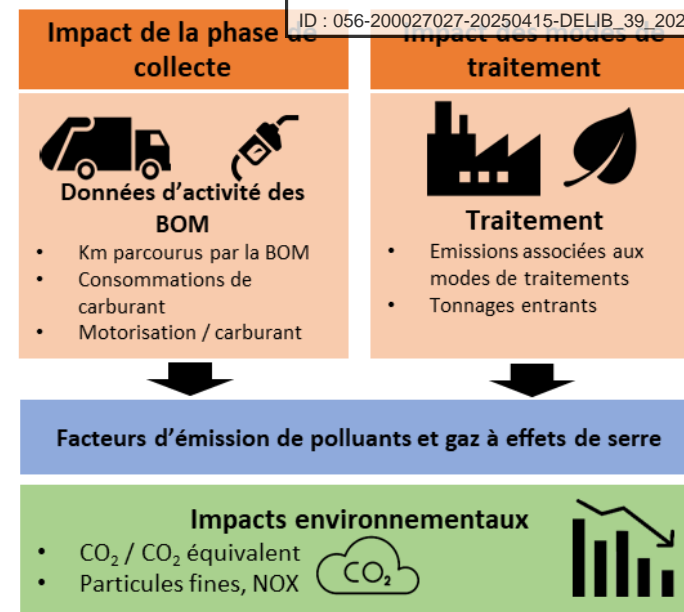
- > **La collecte/le transport** : effectué par des véhicules à combustion, ces étapes techniques génèrent une quantité importante d'émissions, notamment de dioxyde de carbone (CO₂), en raison des trajets fréquents et des distances parcourues pour acheminer les déchets vers les sites de traitement.
- > **Le traitement** : les étapes de traitement des déchets sont toutes génératrices de GES, à des degrés divers selon le mode de traitement (stockage, incinération, tri, compostage, méthanisation, etc.) ;

La réduction des déchets engendrée par le PLPDMA permet donc de réaliser des gains environnementaux en impactant à la baisse les émissions de GES.

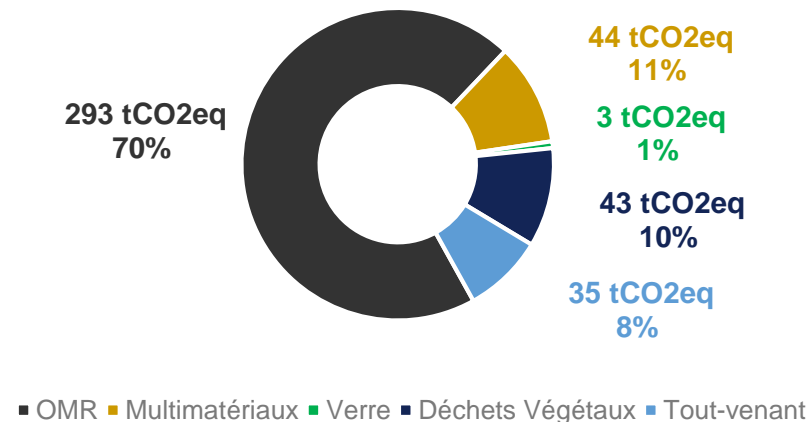
Un **bilan des émissions de gaz à effet de serre** (exprimées en tonnes de CO₂ équivalent) associées à la collecte, au transport et au traitement des déchets évités grâce aux actions du PLPDMA a été réalisé selon la méthodologie schématisée ci-contre, en s'appuyant sur les facteurs d'émissions de la base carbone de l'ADEME.

Le PLPDMA permet d'éviter à horizon 2030 plus de 417 tonnes de CO₂ équivalent par an à l'échelle de la collectivité, soit une réduction de plus de 7% des émissions de GES par rapport à aujourd'hui.

A noter que 99% de cette diminution est liée à la baisse des émissions en lien avec le traitement des déchets.



Bilan des émissions de GES évitées



4.5 Le suivi de la mise en œuvre du PLPDMA

4.6.1 Les objectifs

Les objectifs du suivi de la mise en œuvre du PLPDMA sont multiples :

- > **Donner l'impulsion** nécessaire aux différents acteurs de la gestion des déchets du territoire (Collectivités, industriels, PME, usagers du service...) pour que les préconisations du Plan puissent être portées au niveau local, puis mises en œuvre ;
- > **Mesurer les indicateurs** choisis comme référence pour faire état des progrès effectués grâce au Plan ;
- > Veiller au respect du Programme ;
- > **Réactualiser les données** de façon périodique, afin de disposer à tout instant d'un document à jour, pouvant servir d'outil d'aide à la décision aux porteurs de projet.

4.6.2 Les acteurs

Les acteurs du suivi du Plan sont nombreux et variés : tous les acteurs concernés de près ou de loin par la prévention et la gestion des déchets ménagers et assimilés peuvent être sollicités pour assurer ce suivi. Il est indispensable à la réussite du Plan d'être en mesure d'identifier les acteurs clés qui pourront être régulièrement sollicités, notamment parmi :

- > **Les associations du territoire**, qui peuvent être mobilisées pour leurs différentes actions et retours d'expériences mais également en qualité de relais auprès des citoyens ;
- > **Les communes du territoire** en tant que cibles et relais des actions du plan ;
- > **Le SYSEM**, syndicat de traitement auquel adhère la CCASB ;

Il est judicieux par ailleurs selon les thématiques de faire appel à d'autres acteurs, dont les compétences particulières, la perception du territoire, et/ou les connaissances en prévention et gestion des déchets peuvent représenter de forts atouts. Il s'agit entre autres :

- > **Des bailleurs sociaux et gestionnaires de copropriété**, acteurs pouvant relayer les messages et actions auprès des ménages en habitat collectif ;
- > **Des prestataires extérieurs** pour la réalisation de formation ou d'atelier sur la prévention ;
- > **Des chambres consulaires et syndicats des professionnels**, notamment pour leurs actions auprès des professionnels ;
- > **Des différents éco-organismes** et leur représentant local ;
- > **De la Région**, chargée de piloter le suivi du Plan Régional ;
- > **De l'ADEME**, dont la connaissance et le retour d'expériences concernant la gestion des déchets à l'échelle locale et nationale permettront d'affiner l'analyse du suivi et de réorienter certaines actions si nécessaire.

4.5.3 Les indicateurs de suivi

Le bilan du PLPDMA sera réalisé notamment grâce au suivi de **11 indicateurs principaux** :

- > Quantité et évolution des tonnages et performances (kg/hab) de DMA ;
- > Quantité et évolution des tonnages et performances d'OMR ;
- > Quantité et évolution des tonnages et performances en déchèteries, par flux ;
- > Nombre de composteurs individuels et collectifs installés ;
- > Quantité et évolution des tonnages et performances d'objets récupérés dans les caissons de réemploi ;
- > Quantité et évolution des tonnages et performances d'objets réparés lors d'ateliers ;
- > Nombre d'interventions auprès des scolaires ;
- > Nombre d'animations de stand lors d'événements ;
- > Pourcentage d'usagers indiquant connaître la notion de prévention des déchets ou ayant mis en place des actions (en % tous les 3 ans) ;
- > Effectif de l'équipe projet du programme (ETP/an) ;
- > Dépenses engagées en € (par an).

A noter que les indicateurs cités ci-dessus sont les principaux qui seront suivis et présentés dans les rapports annuels de suivi du PLPDMA. Chaque action a ses propres indicateurs complémentaires spécifiques.

ANNEXES – FICHES ACTIONS DETAILLEES

Le plan d'actions	Impact sur les 6 ans du PLPDMA		
	Déchets évités	Moyens humains	Moyens financiers
Axe 1 : Lutter contre le gaspillage alimentaire	2,0 kg/hab	0,9 ETP	29 750 €
Réduire le gaspillage alimentaire dans les cantines	1,1 kg/hab	0,5 ETP	5 750 €
Sensibiliser et communiquer sur les bonnes pratiques "anti-gaspi" auprès des ménages	1,0 kg/hab	0,3 ETP	24 000 €
Promouvoir les établissements proposant des gourmets bags/doggy bags		0,1 ETP	
Axe 2 : Eviter la production de DV et encourager la gestion de proximité des bio	24,9 kg/hab	6,8 ETP	336 700 €
Favoriser la gestion in situ des déchets végétaux des communes	3,9 kg/hab	1,4 ETP	
Promouvoir la gestion in situ des déchets végétaux des ménages	3,9 kg/hab	1,2 ETP	9 000 €
Favoriser les essences à croissance lente dans les nouveaux aménagements		0,01 ETP	
Développer le compostage individuel pour les ménages	15,6 kg/hab	0,5 ETP	254 000 €
Développer le compostage partagé pour les secteurs denses et l'habitat collectif	1,5 kg/hab	3,8 ETP	73 700 €
Axe 3 : Favoriser la consommation responsable	2,3 kg/hab	0,7 ETP	26 750 €
Promouvoir les actions éco-responsables pour les établissements scolaires/périscolaires et la petite enfance		0,3 ETP	
Promouvoir la consommation d'eau du robinet		0,2 ETP	16 500 €
Sensibiliser les habitants sur les moyens de consommation éco-responsable et organiser des ateliers		0, ETP	10 000 €
Distribuer des "stop pub"	2,3 kg/hab		250 €
Axe 4 : Favoriser la réparation et le réemploi	2,5 kg/hab	1,1 ETP	41 050 €
Mettre en avant et accompagner les établissements de seconde main	2,4 kg/hab	0,6 ETP	17 050 €
Favoriser la réparation et le réemploi dans les établissements scolaires/périscolaires	0,05 kg/hab	0,1 ETP	
Favoriser le don et prêts entre particuliers et/ou communes		0,04 ETP	6 000 €
Organiser des ateliers de réparation/réemploi/transformation par le biais d'acteurs locaux		0,2 ETP	18 000 €
Créer des fiches pratiques pour accompagner à la réduction des encombrants en déchèteries		0,1 ETP	

Le plan d'actions	Impact sur les 6 ans du PLPDMA		
	Déchets évités	humains	financiers
Axe 5 : Être exemplaire en matière de prévention des déchets	0,3 kg/hab	0,4 ETP	4 600 €
Equiper les mairies en composteurs et former les agents/élus à la pratique du compostage		0,1 ETP	900 €
Favoriser les actions éco-responsables dans les administrations	0,2 kg/hab	0,1 ETP	3 400 €
Favoriser les actions éco-responsables dans les associations		0,03 ETP	
Favoriser les actions éco-responsables lors des manifestations ponctuelles	0,1 kg/hab	0,03 ETP	
Créer des zones "libre-service" des pots récupérés dans les cimetières		0,1 ETP	300 €
Axe 6 : Améliorer la sensibilisation et la communication		0,2 ETP	36 800 €
Poursuivre et renforcer les visites des centres de traitement		0,06 ETP	4 800 €
Poursuivre et renforcer les animations de sensibilisation en classe		0,05 ETP	20 000 €
Développer la communication "déchets" à destination des ménages		0,06 ETP	
Faire de la sensibilisation terrain ciblée avec un discours adapté aux typologies d'usagers		0,06 ETP	12 000 €
Axe 7 : Réduire les déchets des professionnels	1,8 kg/hab	0,5 ETP	3 000 €
Développer la pratique du compostage chez les professionnels	0,8 kg/hab	0,3 ETP	3 000 €
Favoriser la gestion à la parcelle des déchets végétaux auprès des campings	0,9 kg/hab	0,2 ETP	
Promouvoir des labels pour les commerces éco-responsables		0,04 ETP	
Mettre à disposition des usagers les cagettes en bois en fin de marchés	0,05 kg/hab	0,06 ETP	
Axe 8 : Améliorer le tri et la valorisation des déchets	4,6 kg/hab	0,6 ETP	19 000 €
Généraliser les dispositifs de tri dans tous les bâtiments administratifs		0,07 ETP	4 000 €
Renforcer les efforts de tri dans les salles de classe	0,9 kg/hab	0,02 ETP	11 000 €
Favoriser le tri dans les salles polyvalentes et les équipements sportifs		0,01 ETP	4 000 €
Servir de relai pour accompagner les professionnels dans la contractualisation d'une collecte mutualisée des Biodéchets Alimentaires	3,7 kg/hab	0,5 ETP	

Axe 1		Réduire le gaspillage alimentaire dans les cantines					
Flux ciblé(s)	OMR & Biodéchets Alimentaires	Déchets évités	1,0 kg/hab.	173 t sur les 6 ans			
Public ciblé	Scolaires	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>	0,1 ETP/an	0,5 ETP sur les 6 ans			
Partenaires mobilisés	Etablissement scolaires	Moyens financiers <i>Milliers d'euros HT</i>	1 k€/an	6 k€ sur les 6 ans			
Rôle de la CCASB	Mobiliser les écoles volontaires pour les accompagner vers une réduction du gaspillage alimentaire issu de la restauration scolaire						
Actions concrètes	<ul style="list-style-type: none"> > Accompagner les établissements dans la mesure des gisements de gaspillage alimentaire (pesées) > Instaurer un système de dialogue pour ajuster les quantités à la faim de chaque enfant > Intégrer des clauses dans les marchés de la restauration collective pour limiter le gaspillage alimentaire 						
		2025	2026	2027	2028	2029	2030
Période de mise en œuvre							
Moyens humains (en jours)		47 j	45 j	23 j			
Moyens financiers (budget en €)		2 300 €	2 300 €	1 150 €			
Nb d'établissements accompagnés dans la quantification du gaspillage alimentaire et dans l'instauration du système de dialogue		10	10	3			
Nb d'établissements ayant mis en œuvre des actions de réduction au gaspillage alimentaire à l'issu des audits		10	10	3			
Nb d'enfants sensibilisés contre le gaspillage alimentaire		900	900	450			
Nombre de kg/hab. évités		0,4 kg/hab.	0,8 kg/hab.	1,0 kg/hab.	1,0 kg/hab.	1,0 kg/hab.	1,0 kg/hab.

Axe 1		Sensibiliser et communiquer sur les bonnes pratiques « anti-gaspil				
Flux ciblé(s)	OMR & Biodéchets Alimentaires	Déchets évités	1,0 kg/hab.	106 t sur les 6 ans		
Public ciblé	Ménages	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>	0,06 ETP/an	0,3 ETP sur les 6 ans		
Partenaires mobilisés		Moyens financiers <i>Milliers d'euros HT</i>	4 k€/an	24 k€ sur les 6 ans		
Rôle de la CCASB	Inciter les ménages à mettre en place des pratiques anti-gaspillage dans leur quotidien					
Actions concrètes	<ul style="list-style-type: none"> > Publier des articles dédiés dans les bulletins des collectivités, sur le site : recettes anti-gaspillage alimentaire > Diffuser des supports sur : la conservation des aliments (congélation, produits de saison), le gaspillage alimentaire en veille de départ en vacances, les initiatives existantes de récupération de dons alimentaires (balance tes courges, SMS, épicerie sociale), l'incitation au don des aliments non cuits/non consommés lors des manifestations sportives ou festives 					
		2025	2026	2027	2028	2029
Période de mise en œuvre						
Moyens humains (en jours)		12 j	12 j	12 j	12 j	12 j
Moyens financiers (budget en €)		4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €
Nombre d'articles publiés par an (dans les bulletins des collectivités, et sur le site)		4	4	4	4	4
Nombre de supports diffusés par an (flyers, post sur les réseaux)		4	4	4	4	4
Part de foyers qui diminuent leur gaspillage alimentaire(en %)		2%	2%	2%	2%	2%
Nombre de kg/hab. évités		0,2 kg/hab.	0,3 kg/hab.	0,5 kg/hab.	0,6 kg/hab.	0,8 kg/hab.
						1,0 kg/hab.

Axe 1		Promouvoir les établissements proposant des gourmets bags/doggy bags				
Flux ciblé(s)	OMR & Biodéchets Alimentaires	Déchets évités				
Public ciblé	Restaurateurs & Ménages	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>		0,01 ETP/an	0,1 ETP sur les 6 ans	
Partenaires mobilisés		Moyens financiers <i>Milliers d'euros HT</i>				
Rôle de la CCASB	Inciter les restaurateurs du territoire à fournir des doggy bags (obligation légale) & inciter les ménages à en demander s'ils ont des restes lorsqu'ils vont au restaurant					
Actions concrètes	<ul style="list-style-type: none"> > Mettre en avant sur le site internet les établissements du territoire proposant des gourmets bags/doggy bags > Inciter les restaurateurs du territoire à proposer des gourmets bags/doggy bags 					
		2025	2026	2027	2028	2029
Période de mise en œuvre						
Moyens humains (en jours)		4 j	3 j	3 j	3 j	3 j
Moyens financiers (budget en €)						
Part d'établissements de restauration proposant systématiquement des gourmets bags/doggy bags		50%	60%	70%	80%	90%
Nombre de kg/hab. évités						

Axe 2		Favoriser la gestion in situ des déchets végétaux des communes					
Flux ciblé(s)	Déchets végétaux	Déchets évités	3,9 kg/hab.	705 t sur les 6 ans			
Public ciblé	Services espaces verts des communes	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>	0,2 ETP/an	1,4 ETP sur les 6 ans			
Partenaires mobilisés		Moyens financiers <i>Milliers d'euros HT</i>					
Rôle de la CCASB	Inciter et accompagner les communes vers une gestion in situ de leurs des déchets végétaux						
Actions concrètes	<ul style="list-style-type: none"> > Former les agents aux bonnes pratiques de gestion des déchets végétaux > Réduire les fréquences de tonte et de taille > Planter des essences à croissance lente lors de renouvellement des massifs : annexer la liste au PLPDMA > Proposer une prestation de service de broyage aux services techniques des communes > Généraliser l'utilisation d'outils SIG de gestion du parc d'espaces verts 						
		2025	2026	2027	2028	2029	2030
Période de mise en œuvre							
Moyens humains (en jours)		48 j	48 j	48 j	48 j	48 j	48 j
Moyens financiers (budget en €)							
Nb de formations des agents/élus (intégrant la présentation de l'outil SIG de du gestion du parc d'espaces verts)		8	4				
Nb de communes adoptant des pratiques vertueuses de gestion des déchets végétaux		8	4				
Nb de journées de broyage organisées		16	24	24	24	24	24
Nombre de kg/hab. évités		2,6 kg/hab.	3,9 kg/hab.	3,9 kg/hab.	3,9 kg/hab.	3,9 kg/hab.	3,9 kg/hab.

Axe 2		Promouvoir la gestion in situ des déchets végétaux des ménages				
Flux ciblé(s)	Déchets végétaux	Déchets évités	3,9 kg/hab.	746 t sur les 6 ans		
Public ciblé	Ménages	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>	0,2 ETP/an	1,2 ETP sur les 6 ans		
Partenaires mobilisés		Moyens financiers <i>Milliers d'euros HT</i>	1,5 k€/an	9 k€ sur les 6 ans		
Rôle de la CCASB	Inciter et accompagner les ménages vers la gestion in situ de leurs déchets végétaux					
Actions concrètes	<ul style="list-style-type: none"> > Sensibiliser et communiquer sur le jardinage au naturel, sur les solutions de gestion des déchets verts (mulching, broyage, paillage, essences à croissance lentes, végétaux moins gourmands en eau) > Poursuivre et développer les sessions de broyage dans les communes à destination des ménages 					
		2025	2026	2027	2028	2029
Période de mise en œuvre						
Moyens humains (en jours)		42 j	42 j	42 j	42 j	42 j
Moyens financiers (budget en €)		1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
Nb d'articles publiés (tout support confondus) par an		2	2	2	2	2
Nombres de stands de sensibilisation lors d'évènements		1	1	1	1	1
Nombre de sessions de broyage organisées		24	24	24	24	24
Nombre de ménages participant aux journées de broyage		720	720	720	720	720
Nombre de kg/hab. évités		3,9 kg/hab.	3,9 kg/hab.	3,9 kg/hab.	3,9 kg/hab.	3,9 kg/hab.

Axe 2		Favoriser les essences à croissance lente dans les nouveaux aménagements					
Flux ciblé(s)	Déchets végétaux	Déchets évités					
Public ciblé	Tous les usagers	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>	0,002 ETP/an	0,014 ETP sur les 6 ans			
Partenaires mobilisés		Moyens financiers <i>Milliers d'euros HT</i>					
Rôle de la CCASB	Favoriser la prise en compte de la production future de déchets végétaux lors de l'élaboration d'un nouvel aménagement/construction						
Actions concrètes	<ul style="list-style-type: none"> > Elaborer et diffuser un guide qui recense les essences à croissance lente > Inciter les communes à intégrer une clause dédiée à la gestion des espaces végétaux dans les marchés de maîtrise d'œuvre 						
		2025	2026	2027	2028	2029	2030
Période de mise en œuvre							
Moyens humains (en jours)					3 j		
Moyens financiers (budget en €)							
Nb de communes ayant intégré la clause dans leurs marchés					4	8	12
Nombre de kg/hab. évités							

Axe 2		Développer le compostage individuel pour les ménages				
Flux ciblé(s)	OMR, Biodéchets (alimentaires & végétaux)	Déchets évités	15,6 kg/hab.	2 522 t sur les 6 ans		
Public ciblé	Ménages en maison avec jardin	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>	0,1 ETP/an	0,5 ETP sur les 6 ans		
Partenaires mobilisés		Moyens financiers <i>Milliers d'euros HT</i>	42 k€/an	254 k€ sur les 6 ans		
Rôle de la CCASB	Permettre à tous les ménages en maison avec jardin qui le souhaitent de trier à la source leurs biodéchets					
Actions concrètes	> Poursuivre le plan de déploiement des composteurs individuels auprès des usagers en maison avec jardin					
		2025	2026	2027	2028	2029
Période de mise en œuvre						2030
Moyens humains (en jours)		50 j	39 j	6 j	4 j	4 j
Moyens financiers (budget en €)		35 000 €	48 000 €	40 700 €	42 000 €	43 700 €
Nb de composteurs individuels distribués		1 800	1 400	200	150	150
Part de foyers en maison pratiquant le compostage (en tas ou via un composteur individuel)		48%	56%	58%	58%	59%
Nombre de kg/hab. évités		7,4 kg/hab.	13,1 kg/hab.	13,9 kg/hab.	14,5 kg/hab.	15,1 kg/hab.
						15,6 kg/hab.

Axe 2		Développer le compostage partagé pour les secteurs denses en l'habitat					
Flux ciblé(s)	OMR, Biodéchets (alimentaires & végétaux)	Déchets évités	1,5 kg/hab.	270 t sur les 6 ans			
Public ciblé	Ménages en appartement et/ou sans jardin	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>	0,6 ETP/an	3,8 ETP sur les 6 ans			
Partenaires mobilisés		Moyens financiers <i>Milliers d'euros HT</i>	12 k€/an	74 k€ sur les 6 ans			
Rôle de la CCASB	Permettre à tous les ménages en appartement et/ou sans jardin qui le souhaitent de trier à la source leurs biodéchets						
Actions concrètes	<ul style="list-style-type: none"> > Poursuivre le plan de déploiement des composteurs partagés auprès des usagers des secteurs denses > Assurer la gestion opérationnelle des sites de compostage partagé 						
		2025	2026	2027	2028	2029	2030
Période de mise en œuvre							
Moyens humains (en jours)		196 j	196 j	109 j	109 j	109 j	109 j
Moyens financiers (budget en €)		33 200 €	24 500 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €
Nb de sites de compostage partagé implantés		12	8				
Nb de nouveaux usagers formés		720	480				
Nb de bioseaux distribués		720	480				
Nb de retournements réalisés		36	60	60	60	60	60
Nombre de kg/hab. évités		0,9 kg/hab.	1,5 kg/hab.	1,5 kg/hab.	1,5 kg/hab.	1,5 kg/hab.	1,5 kg/hab.

Axe 3		Promouvoir les actions éco-responsables pour les établissements scolaires/périscolaires et la petite enfance					
Flux ciblé(s)	Tous les flux	Déchets évités					
Public ciblé	Etablissements scolaires & Périscolaires & Petite enfance	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>		0,05 ETP/an	0,3 ETP sur les 6 ans		
Partenaires mobilisés		Moyens financiers <i>Milliers d'euros HT</i>					
Rôle de la CCASB	Inciter les établissements scolaires, périscolaires et de la petite enfance à mettre en place des actions éco-responsable en lien avec la réduction des déchets						
Actions concrètes	<ul style="list-style-type: none"> > Rédiger et diffuser un recueil des bonnes pratiques (fiches actions) aux établissements scolaires, périscolaires et la petite enfance > Echanger avec ces établissements pour les inciter à mettre en œuvre ces bonnes pratiques 						
		2025	2026	2027	2028	2029	2030
Période de mise en œuvre							
Moyens humains (en jours)			21 j	23 j	21 j		
Moyens financiers (budget en €)							
Nb de fiches actions créées			10				
Nb d'établissements sensibilisés				15	14		
Nombre de kg/hab. évités							

Axe 3		Promouvoir la consommation d'eau du robinet				
Flux ciblé(s)	Emballages	Déchets évités				
Public ciblé	Ménages & Etablissement sportifs & Espaces publics	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>		0,04 ETP/an	0,2 ETP sur les 6 ans	
Partenaires mobilisés		Moyens financiers <i>Milliers d'euros HT</i>		2,8 k€/an	17 k€ sur les 6 ans	
Rôle de la CCASB	Promouvoir la consommation d'eau du robinet pour limiter le recours à des bouteilles en plastique					
Actions concrètes	<ul style="list-style-type: none"> > Communiquer sur la qualité de l'eau du robinet (locale) et l'utilisation de gourdes et de carafes > Mettre en place des fontaines à eau dans les espaces publics et sportifs 					
		2025	2026	2027	2028	2029
Période de mise en œuvre						2030
Moyens humains (en jours)		17 j	17 j	17 j		
Moyens financiers (budget en €)		5 500 €	5 500 €	5 500 €		
Nb d'articles publiés (tout support confondus) par an		1	1	1		
Nb de fontaines à eau installées		5	5	5		
Nombre de kg/hab. évités						

Axe 3		Sensibiliser les habitants sur les moyens de consommation éco-responsables ateliers				
Flux ciblé(s)	Tous les flux	Déchets évités				
Public ciblé	Tous les usagers	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>		0,03 ETP/an	0,17 ETP sur les 6 ans	
Partenaires mobilisés		Moyens financiers <i>Milliers d'euros HT</i>		1,7 k€/an	10 k€ sur les 6 ans	
Rôle de la CCASB	Promouvoir et accompagner les ménages vers un consommation éco-responsable					
Actions concrètes	<ul style="list-style-type: none"> > Rédiger et diffuser des articles dédiés > Mettre en avant des commerces de vrac/pratiquant la consigne > Organiser des ateliers à destination du grand public 					
		2025	2026	2027	2028	2029
Période de mise en œuvre						
Moyens humains (en jours)				10 j	9 j	9 j
Moyens financiers (budget en €)				2 500 €	2 500 €	2 500 €
Nb d'articles publiés (tout support confondus) par an				2	2	2
Nb d'ateliers organisés				1	1	1
Nb de foyers participants aux ateliers				20	20	20
Nombre de kg/hab. évités						

Axe 3		Distribuer des « stop pub » (ou « oui pub »)				
Flux ciblé(s)	Papiers	Déchets évités	2,3 kg/hab.	240 t sur les 6 ans		
Public ciblé	Ménages	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>				
Partenaires mobilisés	Communes	Moyens financiers <i>Milliers d'euros HT</i>	0,04 k€/an	0,25 k€ sur les 6 ans		
Rôle de la CCASB	Promouvoir les « stop pub »					
Actions concrètes	<ul style="list-style-type: none"> > Distribuer des "STOP PUB" (ou du "OUI PUB" s'il se développe) au siège de la CCASB et en mairies > Mettre à disposition des "STOP PUB" ou "OUI PUB" dans des lieux de passage (cinéma par exemple) 					
		2025	2026	2027	2028	2029
Période de mise en œuvre						
Moyens humains (en jours)						
Moyens financiers (budget en €)				150 €	50 €	50 €
Part de nouveaux foyers adoptant le « stop pub »				10%	5%	5%
Nombre de kg/hab. évités				1,2 kg/hab.	1,8 kg/hab.	2,3 kg/hab.

Axe 4 **Mettre en avant et accompagner les établissements de seconde main**

Flux ciblé(s)	Encombrants	Déchets évités	2,4 kg/hab.	369 t sur les 6 ans
Public ciblé	Ménages	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>	0,1 ETP/an	0,6 ETP sur les 6 ans
Partenaires mobilisés	Acteurs locaux du réemploi	Moyens financiers <i>Milliers d'euros HT</i>	7 k€/an	41 k€ sur les 6 ans

Rôle de la CCASB Développer la filière réemploi et inciter les usagers à favoriser la seconde main

- Actions concrètes**
- > Mettre en avant des acteurs locaux de la réparation et du réemploi
 - > Déployer un caisson de réemploi sur les déchèteries
 - > Former les agents à la reconnaissance des objets pouvant être acceptés dans le caisson réemploi
 - > Instaurer un partenariat avec un ou plusieurs acteurs locaux pour assurer la collecte des caissons réemploi

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Période de mise en œuvre						
Moyens humains (en jours)	26 j	47 j	47 j	3 j	3 j	3 j
Moyens financiers (budget en €)	700 €	2 150 €	3 550 €	3 550 €	3 550 €	3 550 €
Nb d'articles publiés (tout support confondus)	1	1	1	1	1	1
Nb de nouvelles déchèteries dotées d'un caisson réemploi	1	2	2			
Part de la population ayant accès à un caisson réemploi en déchèterie - cumulé	20%	60%	100%	100%	100%	100%
Nombre de kg/hab. évités	0,5 kg/hab.	1,5 kg/hab.	2,4 kg/hab.	2,4 kg/hab.	2,4 kg/hab.	2,4 kg/hab.

Axe 4		Favoriser la réparation et le réemploi dans les établissements scolaires &					
Flux ciblé(s)	Encombrants	Déchets évités	0,05 kg/hab.	4 t sur les 6 ans			
Public ciblé	Etablissements scolaires & périscolaires	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>	0,02 ETP/an	0,14 ETP sur les 6 ans			
Partenaires mobilisés		Moyens financiers <i>Milliers d'euros HT</i>					
Rôle de la CCASB	Inciter les établissements scolaires & périscolaires à mettre en place des actions de réparation, de don et de réemploi						
Actions concrètes	<ul style="list-style-type: none"> > Favoriser la vente aux enchères, des échanges et du don (mobilier et équipements informatiques) > Favoriser l'utilisation d'objets récupérés ou réemployés pour les activités périscolaires > Elaborer une feuille de route réemploi à destination des établissements scolaires, périscolaires et de la petite enfance 						
		2025	2026	2027	2028	2029	2030
Période de mise en œuvre							
Moyens humains (en jours)				5 j	12 j	11 j	3 j
Moyens financiers (budget en €)							
Elaboration de la feuille de route				Oui			
Réalisation d'un bilan auprès des établissements ayant joué le jeu							Oui
Nb d'établissements formés (feuille de route)					12	11	
Nb d'établissements mettant en application la feuille de route					8	7	
Nombre de kg/hab. évités					0,03 kg/hab.	0,03 kg/hab.	0,05 kg/hab.

Axe 4		Favoriser le don et le prêt entre particuliers et/ou communes				
Flux ciblé(s)	OMR & Encombrants	Déchets évités				
Public ciblé	Ménages & Communes	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>		0,03 ETP/an	0,17 ETP sur les 6 ans	
Partenaires mobilisés	Communes & Associations locales	Moyens financiers <i>Milliers d'euros HT</i>		1 k€/an	6 k€ sur les 6 ans	
Rôle de la CCASB	Mettre en avant le don et le prêt sur le territoire					
Actions concrètes	> Faire un état des lieux et mettre en avant les plateformes existantes					
		2025	2026	2027	2028	2029
Période de mise en œuvre						
Moyens humains (en jours)					3 j	3 j
Moyens financiers (budget en €)					2 000 €	2 000 €
Nb d'articles publiés (tout support confondus)					2	2
Etat des lieux des plateformes de don/échange existantes					Oui	
Nombre de kg/hab. évités						

Axe 4		Organiser des ateliers de réparation/réemploi/transformation par le biais d'				
Flux ciblé(s)	Encombrants	Déchets évités	2,4 kg/hab.	369 t sur les 6 ans		
Public ciblé	Ménages	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>	0,1 ETP/an	0,6 ETP sur les 6 ans		
Partenaires mobilisés	Recycleries du territoire	Moyens financiers <i>Milliers d'euros HT</i>	7 k€/an	41 k€ sur les 6 ans		
Rôle de la CCASB	Développer la filière réparation/réemploi sur le territoire et inciter les usagers à s'approprier ces pratiques					
Actions concrètes	> Organiser des ateliers de réparation/réemploi/transformation en s'appuyant sur des acteurs locaux					
		2025	2026	2027	2028	2029
Période de mise en œuvre						
Moyens humains (en jours)		26 j	47 j	47 j	3 j	3 j
Moyens financiers (budget en €)		700 €	2 150 €	3 550 €	3 550 €	3 550 €
Nb d'articles publiés (tout support confondus)		1	1	1	1	1
Nb de nouvelles déchèteries dotées d'un caisson réemploi		1	2	2		
Part de la population ayant accès à un caisson réemploi en déchèterie - cumulé		20%	60%	100%	100%	100%
Nombre de kg/hab. évités						

Axe 4		Créer des fiches pratiques pour accompagner à la réduction des encombrants					
Flux ciblé(s)	Encombrants	Déchets évités					
Public ciblé	Ménages	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>		0,02 ETP/an	0,14 ETP sur les 6 ans		
Partenaires mobilisés		Moyens financiers <i>Milliers d'euros HT</i>					
Rôle de la CCASB	Montrer aux ménages des action de réduction des encombrants simples à mettre en pratique						
Actions concrètes	<ul style="list-style-type: none"> > Rédiger et diffuser des fiches pratiques sur la réduction des encombrants des ménages > Echanger avec ces établissements pour les inciter à mettre en œuvre ces bonnes pratiques 						
		2025	2026	2027	2028	2029	2030
Période de mise en œuvre							
Moyens humains (en jours)					15 j	15 j	
Moyens financiers (budget en €)							
Nb de fiches rédigées et publiées					5	5	
Nombre de kg/hab. évités							

Axe 5		Equiper les mairies en composteurs et former les agents/élus à la pratique du compostage					
Flux ciblé(s)	Biodéchets alimentaires	Déchets évités					
Public ciblé	Communes	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>		0,01 ETP/an	0,08 ETP sur les 6 ans		
Partenaires mobilisés		Moyens financiers <i>Milliers d'euros HT</i>		0,15 k€/an	0,9 k€ sur les 6 ans		
Rôle de la CCASB	Accompagner les mairies volontaires dans la mise en place de composteurs partagés						
Actions concrètes	<ul style="list-style-type: none"> > Equiper l'ensemble des mairies d'un composteur > Former les agents et les élus à la pratique du compostage 						
		2025	2026	2027	2028	2029	2030
Période de mise en œuvre							
Moyens humains (en jours)		6 j	6 j	6 j			
Moyens financiers (budget en €)		300 €	300 €	300 €			
Nb de mairies équipées d'un composteur		4	4	4			
Nb d'agents et élus formés à la pratique du compostage		20	20	20			
Nombre de kg/hab. évités							

Axe 5		Favoriser les actions éco-responsables dans les administrations					
Flux ciblé(s)	Emballages, Papiers & Encombrants	Déchets évités	0,2 kg/hab.	22 t sur les 6 ans			
Public ciblé	Communes	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>	0,02 ETP/an	0,14 ETP sur les 6 ans			
Partenaires mobilisés		Moyens financiers <i>Milliers d'euros HT</i>	0,6 k€/an	3,4 k€ sur les 6 ans			
Rôle de la CCASB	Accompagner les communes volontaires dans la mise en place d'actions éco-responsables						
Actions concrètes	<ul style="list-style-type: none"> > Rédiger et proposer des clauses contractuelles environnementales à intégrer dans les marchés de fournitures: alimentaires, mobiliers, petit équipement pour limiter le gaspillage alimentaire, favoriser le réemploi et le recours à la seconde main > Munir les mairies d'éco-cups en remplacement des gobelets jetables, bannir les bouteilles plastiques > Elaborer des fiches d'action et de suivi de la consommation responsable en établissements publics 						
		2025	2026	2027	2028	2029	2030
Période de mise en œuvre							
Moyens humains (en jours)			21 j	6 j	3 J		
Moyens financiers (budget en €)			1 700 €	1 700 €			
Rédaction des modèles de clauses environnementales			Oui				
Rédaction du programme d'actions			Oui				
Nb de communes formées			6	6			
Enquête auprès des communes pour faire un bilan					Oui		
Nb de nouvelles mairies équipées d'éco-cups			6	6			
Nb de communes ayant mis en pratique les actions			5	5			
Nombre de kg/hab. évités			0,1 kg/hab.	0,1 kg/hab.	0,2 kg/hab.	0,2 kg/hab.	0,2 kg/hab.

Axe 5		Favoriser les actions éco-responsables dans les associations					
Flux ciblé(s)	Emballages	Déchets évités					
Public ciblé	Associations	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>	0,01 ETP/an	<i>0,03 ETP sur les 6 ans</i>			
Partenaires mobilisés	Communes	Moyens financiers <i>Milliers d'euros HT</i>					
Rôle de la CCASB	Inciter la associations subventionnées par la collectivité et par les communes à renforcer leur éco-responsabilité						
Actions concrètes	<ul style="list-style-type: none"> > Mettre en place l'éco-conditionnalité des subventions aux associations > Présenter la démarche aux communes 						
		2025	2026	2027	2028	2029	2030
Période de mise en œuvre							
Moyens humains (en jours)		5 j	2 j				
Moyens financiers (budget en €)							
Rédaction des articles types relatifs à la prévention des déchets		Oui					
Nb de communes "sensibilisées"		4	8				
Nb de communes appliquant l'éco-conditionnalité des subventions		4	8				
Nombre de kg/hab. évités							

Axe 5		Favoriser les actions éco-responsables lors des manifestations ponctuelles					
Flux ciblé(s)	Emballages	Déchets évités	0,1 kg/hab.		<i>17 t sur les 6 ans</i>		
Public ciblé	Organisateurs d'évènements sur le territoire & Ménages	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>	0,005 ETP/an		<i>0,003 ETP sur les 6 ans</i>		
Partenaires mobilisés		Moyens financiers <i>Milliers d'euros HT</i>					
Rôle de la CCASB	Accompagner les communes volontaires dans la mise en place d'actions visant à renforcer l'éco-exemplarité des évènements ponctuels organisés sur le territoire plus						
Actions concrètes	<ul style="list-style-type: none"> > Intégrer une clause environnementale dans les contrats de location des salles polyvalentes/des fêtes > Mettre à disposition par les communes de la vaisselle et/ou mettre en avant des prestataires de location de vaisselle 						
		2025	2026	2027	2028	2029	2030
Période de mise en œuvre							
Moyens humains (en jours)		4 j	2 j				
Moyens financiers (budget en €)							
Rédaction d'une clause environnementale (contrats de location)		Oui					
Nb de communes "sensibilisées"		4	8				
Nb de communes mettant en application la clause environnementale		4	8				
Nombre de kg/hab. évités		0,03 kg/hab.	0,1 kg/hab.	0,1 kg/hab.	0,2 kg/hab.	0,2 kg/hab.	0,2 kg/hab.

Axe 5		Créer des zones "libre-service" des pots récupérés dans les cimetières					
Flux ciblé(s)	OMR & Encombrants	Déchets évités	0,03 kg/hab.		2 t sur les 6 ans		
Public ciblé	Ménages	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>	0,02 ETP/an		0,14 ETP sur les 6 ans		
Partenaires mobilisés	Communes	Moyens financiers <i>Milliers d'euros HT</i>	0,05 k€/an		0,3 k€ sur les 6 ans		
Rôle de la CCASB	Accompagner les volontaires à mettre en place une zone « libre-service » pour les pots récupérés dans les cimetières						
Actions concrètes	> Créer des zones "libre-service" des pots récupérés dans les cimetières						
		2025	2026	2027	2028	2029	2030
Période de mise en œuvre							
Moyens humains (en jours)					14 j	10 j	6 j
Moyens financiers (budget en €)					200 €	100 €	
Création d'une signalétique dédiée					Oui		
Réda Nb de cimetières dotés d'un zone libre-service pour les pots					8	4	
Nombre de kg/hab. évités					0,02 kg/hab.	0,03 kg/hab.	0,03 kg/hab.

Axe 6		Poursuivre et renforcer les visites des centres de traitement					
Flux ciblé(s)		Déchets évités					
Public ciblé	Ménages	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>	0,01 ETP/an	0,06 ETP sur les 6 ans			
Partenaires mobilisés	SYSEM	Moyens financiers <i>Milliers d'euros HT</i>	0,8 k€	4,8 k€ sur les 6 ans			
Rôle de la CCASB	Renforcer la participation aux visites des centres de traitement						
Actions concrètes	<ul style="list-style-type: none"> > Organiser/communiquer sur les visites du centre de tri du SYSEM > Organiser/communiquer sur les visites du centre d'enfouissement de La Vraie-Croix > Mettre en avant l'escape game sur les consignes de tri réalisé par le SYSEM à VENESYS 						
		2025	2026	2027	2028	2029	2030
Période de mise en œuvre							
Moyens humains (en jours)				4 j	4 j	4 j	
Moyens financiers (budget en €)				1 600 €	1 600 €	1 600 €	
Nb de visites de centres de traitement organisées par ASB				4	4	4	
Nb d'usagers présents lors des visites				100	100	100	
Nombre de kg/hab. évités							

Axe 6		Poursuivre et renforcer les actions de sensibilisation en classe				
Flux ciblé(s)		Déchets évités				
Public ciblé	Scolaires	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>	0,01 ETP/an	0,05 ETP sur les 6 ans		
Partenaires mobilisés	Associations locales de sensibilisation	Moyens financiers <i>Milliers d'euros HT</i>	3,3 k€	20 k€ sur les 6 ans		
Rôle de la CCASB	Renforcer la participation aux visites des centres de traitement					
Actions concrètes	> Réaliser des ateliers de sensibilisation en classe (geste de tri, prévention, etc.)					
		2025	2026	2027	2028	2029
Période de mise en œuvre						
Moyens humains (en jours)			3 j	3 j	3 j	3 j
Moyens financiers (budget en €)			5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Nb d'ateliers organisés			10	10	10	10
Nb d'élèves sensibilisés			250	250	250	250
Nombre de kg/hab. évités						

Axe 6		Développer la communication « déchets » à destination des ménages				
Flux ciblé(s)		Déchets évités				
Public ciblé	Tous les usagers	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>	0,01 ETP/an		0,06 ETP sur les 6 ans	
Partenaires mobilisés	Communes	Moyens financiers <i>Milliers d'euros HT</i>				
Rôle de la CCASB	Développer une communication « déchets » unique et plus régulière sur le territoire					
Actions concrètes	<ul style="list-style-type: none"> > Uniformiser la communication sur l'ensemble des communes > Dédier un encart dans le journal de la collectivité pour mettre de la communication dédiée sur des actions de prévention simples qui « facilitent la vie » > Relayer sur les sites des communes les informations diffusées sur le site d'Arc Sud Bretagne" 					
		2025	2026	2027	2028	2029
Période de mise en œuvre						2030
Moyens humains (en jours)		7 j	2 j	2 j	2 j	2 j
Moyens financiers (budget en €)						
Création et diffusion d'une charte dédiée à la communication déchets		Oui				
Nb points de présentation des sujets de com. déchets aux communes		2	2	2	2	2
Nb de publication dans les bulletins communaux comportant l'encart dédié aux déchets		2	2	2	2	2
Nombre de kg/hab. évités						

Axe 6		Faire de la sensibilisation terrain ciblée avec un discours adapté aux typologies d'usagers				
Flux ciblé(s)		Déchets évités				
Public ciblé	Ménages en appartement	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>		0,01 ETP/an	0,06 ETP sur les 6 ans	
Partenaires mobilisés	Associations locales de sensibilisation	Moyens financiers <i>Milliers d'euros HT</i>		2 k€	12 k€ sur les 6 ans	
Rôle de la CCASB	Développer une communication « déchets » terrain auprès de typologies d'usagers ciblées					
Actions concrètes	> Réaliser des interventions terrain dédiées auprès des usagers en habitat collectif					
		2025	2026	2027	2028	2029
Période de mise en œuvre						
Moyens humains (en jours)					4 j	4 j
Moyens financiers (budget en €)					4 000 €	4 000 €
Nb d'animations réalisées					4	4
Nb foyers sensibilisés					100	100
Nombre de kg/hab. évités						

Axe 7		Développer la pratique du compostage chez les professionnels					
Flux ciblé(s)	OMR & Biodéchets Alimentaires	Déchets évités	0,8 kg/hab.	130 t sur les 6 ans			
Public ciblé	Professionnels gros producteurs de biodéchets alimentaires	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>	0,05 ETP/an	0,3 ETP sur les 6 ans			
Partenaires mobilisés	Office du tourisme, UBHPA	Moyens financiers <i>Milliers d'euros HT</i>	0,5 k€/an	3 k€ sur les 6 ans			
Rôle de la CCASB	Accompagner les professionnels volontaires dans la mise en place d'un composteur						
Actions concrètes	<ul style="list-style-type: none"> > Apporter une aide logistique à la mise en place de composteurs en établissements > Formation du personnel saisonnier à la pratique du compostage en début de saison > Intégrer la présentation du geste de tri dans le ""discours de bienvenue"" et dans les brochures d'arrivée 						
		2025	2026	2027	2028	2029	2030
Période de mise en œuvre							
Moyens humains (en jours)		24 j	19 j	19 j			
Moyens financiers (budget en €)		200 €	400 €	600 €	600 €	600 €	600 €
Préparation et diffusion d'un "kit d'accueil" sur le tri et la prévention	Oui						
Nb de professionnels accompagnés dans la mise en place d'un composteur	4	4	4				
Nb de formations réalisées dans les campings auprès du personnel saisonnier	4	4	4				
Nb de sites en fonctionnement	4	4	4				
Nb d'agents formés	20	20	20				
Nb de kit de communication sur la prévention et le tri distribués	8	16	24	24	24	24	24
Nombre de kg/hab. évités		0,3 kg/hab.	0,5 kg/hab.	0,8 kg/hab.	0,8 kg/hab.	0,8 kg/hab.	0,8 kg/hab.

Axe 7		Favoriser la gestion à la parcelle des déchets végétaux auprès des campings				
Flux ciblé(s)	Déchets végétaux	Déchets évités	0,9 kg/hab.	114 t sur les 6 ans		
Public ciblé	Campings du territoire	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>	0,03 ETP/an	0,2 ETP sur les 6 ans		
Partenaires mobilisés		Moyens financiers <i>Milliers d'euros HT</i>				
Rôle de la CCASB	Accompagner les campings volontaires vers une gestion à la parcelle de leurs déchets végétaux					
Actions concrètes	> Permettre aux campings de bénéficier des journées de broyage réalisées dans les communes					
		2025	2026	2027	2028	2029
Période de mise en œuvre						
Moyens humains (en jours)		5 j	5 j	6 j	6 j	7 j
Moyens financiers (budget en €)						
Nb de campings sollicités pour les journées de broyage		35	35	35	35	35
Nb Taux de participation des campings aux journées de broyage		20%	30%	40%	50%	60%
Nombre de kg/hab. évités		0,3 kg/hab.	0,4 kg/hab.	0,5 kg/hab.	0,7 kg/hab.	0,8 kg/hab.
						0,9 kg/hab.

Axe 7		Promouvoir des labels pour les commerces éco-responsables					
Flux ciblé(s)	Emballages	Déchets évités					
Public ciblé	Commerces & Ménages	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>	0,01 ETP/an	0,04 ETP sur les 6 ans			
Partenaires mobilisés		Moyens financiers <i>Milliers d'euros HT</i>					
Rôle de la CCASB	Promouvoir des labels pour les commerces éco-responsables						
Actions concrètes	<ul style="list-style-type: none"> > Recensement des commerces éco-responsable ayant un label > Mettre en avant les commerces ayant un label 						
		2025	2026	2027	2028	2029	2030
Période de mise en œuvre							
Moyens humains (en jours)					5 j	2 j	2 j
Moyens financiers (budget en €)							
Recensement des commerces éco-responsables ayant un label					Oui		
Nombre de kg/hab. évités							

Axe 7		Mettre à disposition des usagers les cagettes en bois en fin de marché					
Flux ciblé(s)	OMR	Déchets évités	0,05 kg/hab.	4 t sur les 6 ans			
Public ciblé	Marchés & Ménages	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>	0,01 ETP/an	0,06 ETP sur les 6 ans			
Partenaires mobilisés	Communes	Moyens financiers <i>Milliers d'euros HT</i>					
Rôle de la CCASB	Déployer des zones « libre-service » pour les cagettes récupérés en fin de marchés auprès des communes volontaires						
Actions concrètes	<ul style="list-style-type: none"> > Récupérer les cagettes bois en fin de marché et les mettre à disposition des usagers > Les exposants centralisent en fin de marché les cagette vides en un point défini et aménagé avec la commune afin de laisser les cagettes un libre-service (autre option : les agents communaux centralisent les cagettes au CTM, lieu sur lequel se fait la mise à disposition) 						
		2025	2026	2027	2028	2029	2030
Période de mise en œuvre							
Moyens humains (en jours)					12 j		
Moyens financiers (budget en €)							
Nb de communes sensibilisées					12		
Nb de marché mettant en place la récupération de cagettes					8		
Nombre de kg/hab. évités					0,05 kg/hab.	0,05 kg/hab.	0,05 kg/hab.

Axe 8		Généraliser les dispositifs de tri dans tous les bâtiments administratifs				
Flux ciblé(s)	Emballages	Déchets évités				
Public ciblé	Communes	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>		0,01 ETP/an	0,07 ETP sur les 6 ans	
Partenaires mobilisés		Moyens financiers <i>Milliers d'euros HT</i>		0,7 k€/an	4 k€ sur les 6 ans	
Rôle de la CCASB	Accompagner les communes volontaires pour généraliser le tri dans les bâtiments administratifs					
Actions concrètes	<ul style="list-style-type: none"> > Former les agents > Systématiser les corbeilles dédiées au flux multimatériaux > Mettre à jour les affichages > S'assurer que les flux triés finissent bien dans un bac jaune à l'issue du vidage des corbeilles 					
		2025	2026	2027	2028	2029
Période de mise en œuvre						
Moyens humains (en jours)		10 j	6 j			
Moyens financiers (budget en €)		2 000 €	2 000 €			
Rédaction d'une clause générique dédiée au vidage des corbeilles de tri		Oui				
Nb Rédaction d'un guide pour mettre en place le tri dans les bâtiments admin.		Oui				
Nb de communes "sensibilisées"		6	6			
Nb de bâtiments équipés/rééquipés en dispositifs de tri		24	24			
Nb de corbeilles de tri déployées		96	96			
Nombre de kg/hab. évités						

Axe 8		Renforcer les efforts de tri dans les salles de classe					
Flux ciblé(s)	Emballages & Papiers	Déchets évités	0,9 kg/hab.	71 t sur les 6 ans			
Public ciblé	Etablissements scolaires	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>	0,003 ETP/an	0,02 ETP sur les 6 ans			
Partenaires mobilisés	Associations locales de sensibilisation	Moyens financiers <i>Milliers d'euros HT</i>	1,8 k€/an	11 k€ sur les 6 ans			
Rôle de la CCASB	Accompagner les établissements scolaires volontaires pour généraliser le tri dans les salles de classe						
Actions concrètes	<ul style="list-style-type: none"> > Former les agents > Systématiser les corbeilles dédiées au flux multimatériaux > Mettre à jour les affichages > S'assurer que les flux triés finissent bien dans un bac jaune à l'issue du vidage des corbeilles 						
		2025	2026	2027	2028	2029	2030
Période de mise en œuvre							
Moyens humains (en jours)					2 j	2 j	2 j
Moyens financiers (budget en €)					4 400 €	3 300 €	3 300 €
Nb de formations d'éco-délégués réalisées					11	11	11
Nb de classes équipées de ramettes à feuilles de brouillon					53	53	
Nb d'éco-délégués formés					55	55	55
Nb de corbeilles de tri déployées					53	53	
Nombre de kg/hab. évités					0,4 kg/hab.	0,9 kg/hab.	0,9 kg/hab.

Axe 8	Favoriser le tri dans les salles polyvalentes et les équipements sportifs					
Flux ciblé(s)	Emballages & Papiers	Déchets évités				
Public ciblé	Utilisateurs des équipements	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>		0,002 ETP/an	0,01 ETP sur les 6 ans	
Partenaires mobilisés	Communes	Moyens financiers <i>Milliers d'euros HT</i>		0,7 k€/an	4 k€ sur les 6 ans	
Rôle de la CCASB	Accompagner les communes volontaires pour généraliser le tri dans les salles polyvalentes et les équipements sportifs					
Actions concrètes	<ul style="list-style-type: none"> > Sensibiliser les "utilisateurs" des équipements sportifs et des salles polyvalentes > Systématiser les corbeilles dédiées au flux multimatériaux > Mettre à jour les affichages > S'assurer que les flux triés finissent bien dans un bac jaune à l'issue du vidage des corbeilles 					
	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Période de mise en œuvre						
Moyens humains (en jours)				3 j		
Moyens financiers (budget en €)				2 000 €	2 000 €	
Rédaction d'un guide pour mettre en place le tri dans les salles polyvalentes et les équipements sportifs				Oui		
Nb de communes sensibilisées				6	6	
Nb d'établissements sportifs équipés de corbeilles de tri				18	18	
Nb de salles polyvalentes équipées de corbeilles de tri				6	6	
Nombre de kg/hab. évités						

Axe 8		Servir de relai pour accompagner les professionnels dans la contractualisation mutualisée des Biodéchets Alimentaires					
Flux ciblé(s)	OMR & Biodéchets Alimentaires	Déchets évités	3,7 kg/hab.	646 t sur les 6 ans			
Public ciblé	Professionnels gros producteurs de biodéchets alimentaires	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>	0,09 ETP/an	0,5 ETP sur les 6 ans			
Partenaires mobilisés		Moyens financiers <i>Milliers d'euros HT</i>					
Rôle de la CCASB	Accompagner les établissement volontaires, qui ne peuvent pas composter, vers une contractualisation avec un prestataire pour la collecte de leurs biodéchets alimentaires						
Actions concrètes	> Servir de relai pour accompagner les professionnels dans la contractualisation d'une collecte mutualisée des Biodéchets Alimentaires						
		2025	2026	2027	2028	2029	2030
Période de mise en œuvre							
Moyens humains (en jours)		57 j	57 j				
Moyens financiers (budget en €)							
Nb de professionnels contactés		42	42				
Nb de professionnels faisant appel à un prestataire pour la collecte des bio		13	13				
Nombre de kg/hab. évités		1,9 kg/hab.	3,7 kg/hab.	3,7 kg/hab.	3,7 kg/hab.	3,7 kg/hab.	3,7 kg/hab.



Envoyé en préfecture le 23/04/2025

Reçu en préfecture le 23/04/2025

Publié le

ID : 056-200027027-20250415-DELIB_39_2025-DE

Communauté de Communes Arc Sud Bretagne

Allée Raymond le Duigou

56190 MUZILLAC

02 97 41 46 26

www.arc-sud-bretagne.fr